





Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le 27 juin 2016 au Conseil Communautaire de la CASA, et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : SYNTHÈSE

| | |
|--|----|
| La CASA en bref | 7 |
| Les faits marquants de l'année 2015 | 7 |
| Intempéries | 8 |
| Zoom sur les améliorations en déchetterie | 9 |
| Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020 | 10 |
| Indicateurs techniques | 11 |
| Indicateurs financiers | 14 |

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

| | |
|---------------------------------|----|
| Territoire | 16 |
| Certification ISO 9001 | 17 |
| Cartographie des processus | 18 |
| Nouvelle politique 2016 | 19 |
| La Direction EnviNet | 20 |
| Moyens humains | 21 |
| Organigramme | 22 |
| Emploi et conditions de travail | 23 |
| Moyens matériels | 25 |

PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

| | |
|---|----|
| Animations et formations | 27 |
| Prévention et éco-responsabilité | 29 |
| L'accès à l'information et réponse téléphonique | 30 |
| Point sur le travail des médiateurs - contrôleurs qualité régie | 30 |

SOMMAIRE

PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

| | |
|--|----|
| Organisation générale de la collecte | 32 |
| Les services | 34 |
| Niveaux de service | 35 |
| Indicateurs techniques | 36 |
| Zoom extension des consignes de tri | 37 |
| Collecte des déchets de routine | 38 |
| Collecte en biflux | 39 |
| Collecte des huiles | 40 |
| Collecte des textiles linges et chaussures | 41 |
| Collecte du verre | 43 |
| Le réseau des déchetteries | 44 |
| Flyer déchetterie | 46 |
| Encombrants | 47 |
| Organisation du traitement | 48 |
| L'unité de valorisation énergétique | 50 |
| Le centre de tri | 50 |
| La plateforme de compostage | 51 |
| Le devenir de nos déchets | 52 |

PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

| | |
|---------------------------------------|----|
| Indicateurs financiers | 54 |
| Compte administratif – résultats | 54 |
| Compte administratif – fonctionnement | 55 |
| Comptabilité analytique | 57 |
| Coût de la compétence | 57 |
| Répartition des charges | 58 |

PARTIE 6 : PERSPECTIVES

| | |
|-------------------|----|
| Perspectives 2016 | 60 |
| Glossaire | 61 |



PARTIE 1 : SYNTHÈSE

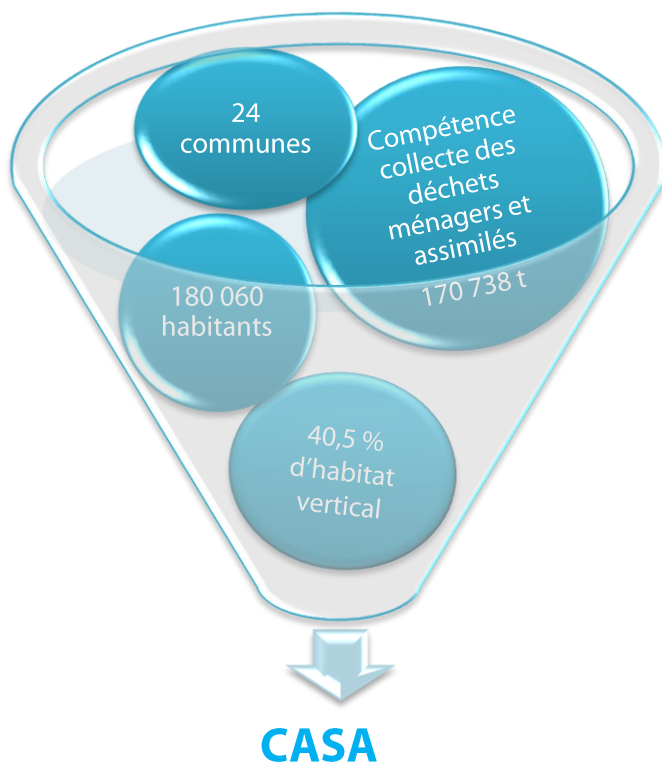
SYNTHÈSE

La CASA en bref

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, mobilier ...



Les faits marquants de l'année 2015

OCTOBRE 2015

Convention CASA-Métropole NCA pour accès à la déchetterie de Vence

MAI 2015

- Lancement des bennes Cin-Energie, Stop & Go
- Réponse à l'appel à projet du plan de relance Eco-Emballages

JANVIER 2015

- Passage au tout plastique sur toute la CASA
- Mise en place du prépaiement informatique pour les professionnels
 - Passage sous SharePoint pour la DEN

MARS 2015

- Expérimentation du protocole de communication engageante
- Lancement de la réflexion sur le plan déchets 2020

SEPTEMBRE 2015

Lauréat du plan d'amélioration de la collecte lancé par Eco-Emballages

NOVEMBRE 2015

- Mise en place des barrières de sécurité dans les déchetteries
- Lauréat à l'appel à projet Territoire Zéro Déchet

DECEMBRE 2015

- Fin des travaux de modernisation de la déchetterie de Cipières
- Maintien de la certification ISO 9001 suite à l'audit AFNOR
- Fin du marché de collecte
- Début des travaux de modernisation de la déchetterie de Valbonne et début de construction de la déchetterie de Bézaudun-les-Alpes

Intempéries

Suite aux évènements climatiques exceptionnels survenus le 03 octobre 2015, la Direction EnviNet s'est vue confrontée à des perturbations d'activités. Elle est intervenue en urgence auprès des sinistrés afin d'évacuer les encombrants tout en ayant elle-même subi des dégâts matériels.

L'état de catastrophe naturelle a été déclarée sur 10 communes de la CASA.

Quelques chiffres clé concernant les impacts des inondations

2 837 tonnes d'encombrants évacués sur l'ensemble du territoire de la CASA -> **près de 382 000 €**

Location d'engins -> **48 000 €**

Dégâts matériels, le pompage de l'eau des cuves enterrées et différents sinistres constatés sur sites -> **près de 71 000 €**

735 heures supplémentaires afin d'évacuer le surplus de déchets -> **près de 15 000 €**

Total de plus de 515 000 € de fonds mobilisés par EnviNet.

Jusqu'à deux mois après les intempéries, la Direction EnviNet a constaté un fort engorgement des bennes en déchetterie dû à un afflux important des encombrants ainsi qu'au retard engendré par les pannes électriques.

Néanmoins, la Direction a su prouver sa capacité à faire face à la crise par la recherche de solutions et une bonne organisation des actions à mener.

Zoom sur les améliorations en déchetteries

Maillage du territoire

En 2015 afin de faciliter l'accès aux déchetteries, le maillage du territoire a été modifié. La fermeture de Tournettes-sur-Loup a été accompagnée par une convention avec la NCA et des travaux menés sur Bézaudun-les-Alpes permettant une ouverture en 2016.

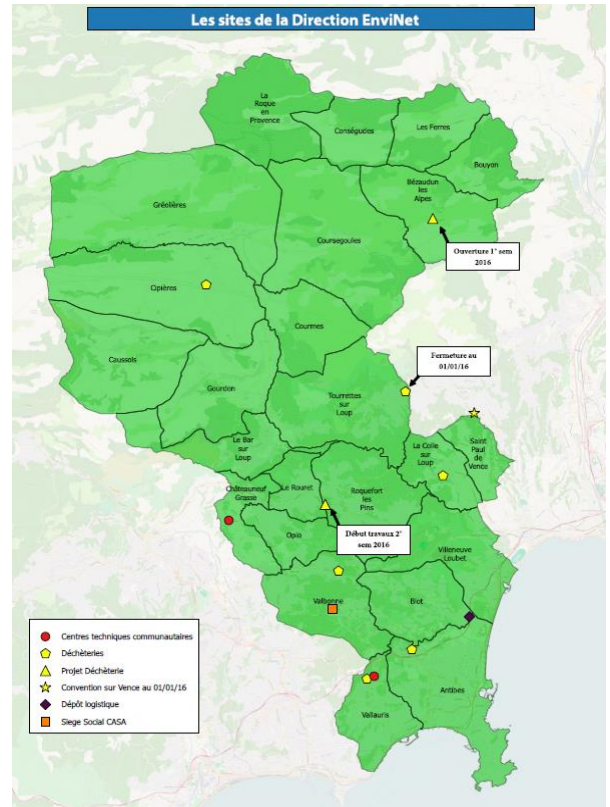
Travaux

En 2015, d'importants travaux de mises aux normes, rénovations ainsi que la création d'une nouvelle déchetterie ont eu lieu sur le territoire de la CASA.

Rénovation de la déchetterie de Valbonne (décembre 2015) : réfection de la chaussée, barrières de sécurité et changement du bâtiment modulaire, création d'une rampe de sortie et mise en place d'un second pont-bascule.

Rénovation complète et mise aux normes de la déchetterie de Cipières : garde-corps, quais, marquage au sol et mise en place d'un bureau de type modulaire pour le gardien.

Création d'une plateforme avec alvéole sur Bézaudun-les-Alpes afin de recueillir les déchets sur cette zone communautaire : site complémentaire à celui de Cipières ; fonctionnement en alternance.



Sécurité

Renforcement sécuritaire avec l'installation, dans toutes les déchetteries, de barrières de sécurité pour l'accès aux caissons.



Conformément à l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets apportés par leur producteur initial)

Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020

Dans le classement effectué par la Commission Européenne dans le domaine de la gestion des déchets en 2012, la France se place 10^{ème} d'Europe.

En France, moins de 65% des OM sont valorisées. La CASA compte pourtant 100% de valorisation des OM, que ce soit par le recyclage, concernant la collecte sélective, ou par la valorisation énergétique.

| Objectifs | Constats internes 2015 |
|--|---|
| Diminution de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 par rapport à 2010 | Augmentation de 3,8% des DMA depuis 2010 : expliqué par l'augmentation des apports en déchetteries, la mise en place de la collecte des vêtements. Mais il est important de souligner la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles (-6,1%) malgré une population plus importante (+1,5%) |
| Plafond maximum de 260 Kg d'OMR par habitants en 2020 -> 240 Kg maximum en 2040 | 475 kg d'OMR par habitant |
| Stockage limité à 26% en 2020 -> 18% en 2025 | 11,1% des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement |
| Incinérations divisées par 2 en 2025 -> objectif intermédiaire = diminution de 25% en 2020 | Diminution de 1,04% des incinérations par rapport à 2014 |
| Atteindre une collecte séparée des biodéchets de 30 Kg/hab. en 2025 | Collecte de 27 kg/hab. des déchets verts en porte à porte |

Malgré le plafond d'OMR toujours très élevé, la CASA constate tout de même une diminution constante de 8,8% de ce dernier depuis 2010 (521 kg/hab.).

Concernant les objectifs de diminution de stockage, de diminution de l'incinération ainsi que de la collecte des biodéchets, la CASA se place d'ores et déjà en dessous des limites fixées par le Plan Déchet.

Indicateurs techniques

En 2015, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- ✓ La collecte des ordures ménagères : 85 474 t soit 475 kg/hab.
- ✓ La collecte sélective : 13 361 t soit 74 kg/hab.
- ✓ La collecte des déchets verts en PAP (sur 9 communes) : 4 904 t soit 101kg/hab./an
- ✓ Les bornes à vêtements : 505 t soit 2,8 kg/hab./an.
- ✓ Les déchetteries : 66 494 t soit 369 kg/hab.

Le tonnage global collecté en 2015 connaît une augmentation de 2 768 t soit 1,7% par rapport à l'année précédente.

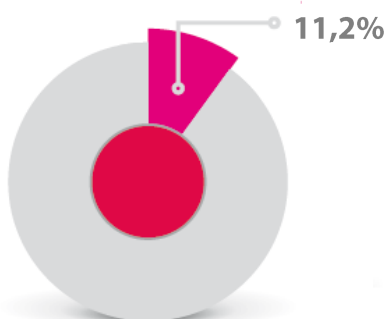
Ceci s'explique à travers plusieurs évènements :

- ✓ Une augmentation des quantités de déchets valorisables collectés
- ✓ Une augmentation des déchets verts collectés ou apportés en déchetteries
- ✓ Une forte augmentation des encombrants suite aux intempéries de fin d'année (2 837 tonnes d'encombrants évacuées)
- ✓ Une augmentation des quantités de vêtement collectées

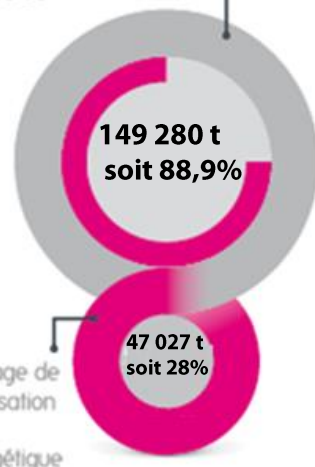
Principaux modes de traitement



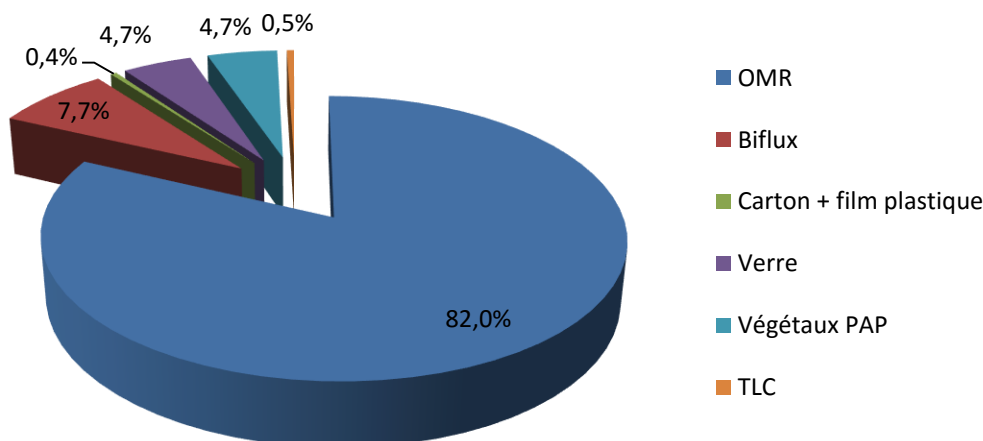
Taux de refus en 2015



Tonnage global dirigé vers une filière de valorisation



Descriptif tonnages 2015



Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA :

| Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 170 738 t – 948 kg/hab. | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---|---|---|---|--|--|
| Déchets Occasionnels 66 999 t 372 kg/hab. | | | | | | | Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 103 739 t 576 kg/hab. | | | | | |
| Apports en déchetterie 66 494 t 369 kg/hab. | | | | | | | Textiles Linges Chaussures 505 t 3 kg/hab. | Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 85 474 t 475 kg/hab. | Déchets verts PAP (9 communes) 4 904 t 27 kg/hab. | Déchets collectés sélectivement 13 361 t 74 kg/hab. | | |
| Gravats 18 212 t 101 kg/hab. | CS encombrants (enfouis + CSR+ intempéries) 19 965 t* 111 kg/hab. | Huiles 60 t 0,3 kg/hab. | CS Mobilier 1 004 t 6 kg/hab. | CS ferraille 974 t 5 kg/hab. | CS bois 4 931 t 27 kg/hab. | CS DEEE 586 t 3 kg/hab. | | | | Déchets verts (hors PàP) 20 762 115 kg/hab. | CS Recyclables biflux 8 072 t 45 kg/hab. | CS Recyclables secs (carton+film plastique) 414 t |
| CS recyclable 7 555 t 42 kg/hab/an | | | | | | | Compostage | | | | | |

(Les CS Recyclables secs ne sont pas calculés en Kg/hab. car ces tonnages ne concernent que les professionnels)

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2015 aux différentes échelles nationales :

| Matières | CASA | Valeur départementale | Valeur régionale | Valeur nationale |
|-------------------------------|------|-----------------------|------------------|------------------|
| Déchets ménagers et assimilés | 948 | 746 | 709 | 570 |
| CS recyclables biflux | 45 | 42 | 34 | 49 |
| Verre | 27 | 22 | 20 | 29 |

Source ADEME/SINOE 2013 avec déblais et gravats

Quelques chiffres concernant les déchèteries :



Depuis fin 2013, les usagers particuliers ne badgent que pour les déchets verts et les gravats, ce qui diminue le nombre de passage comptabilisés.

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COLLECTE

TRAITEMENT

Ordures ménagères
85 474 t

Recyclables biflux
8 072 t

Recyclables carton + film
plastiques 414 t

Verre
4 875 t

Textile Linges
Chaussures 505 t

Déchets verts
25 666 t

COMPOSTAGE
25 666 t

DEEE
586 t

Bois
4 931 t

Ferrailles
974 t

Mobilier
1 004 t

Huiles
60 t

Encombrants
17 128 t

16 719 t
409 t

Gravats
18 212 t

VALORISATION MATIERE - RECYCLAGE
21 361 t

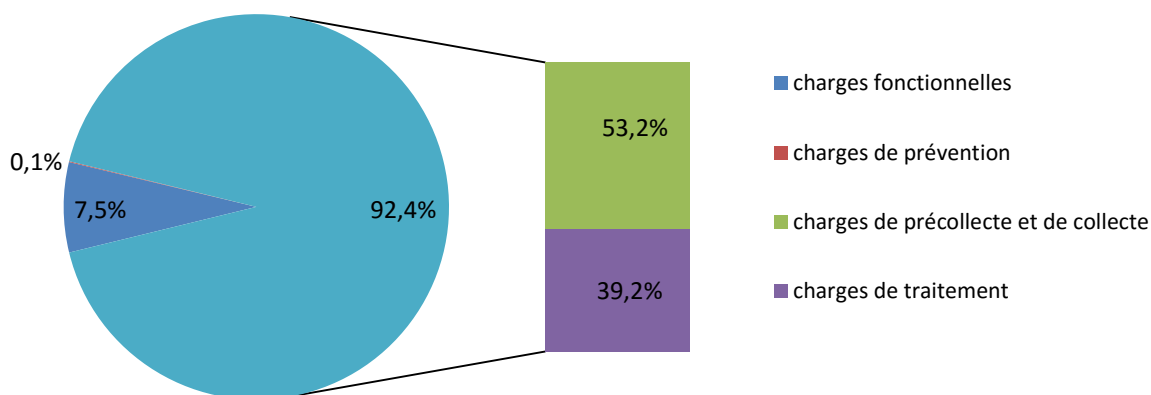
VALORISATION ENERGETIQUE
102 253 t

CENTRE DE
STOCKAGE
18 621 t

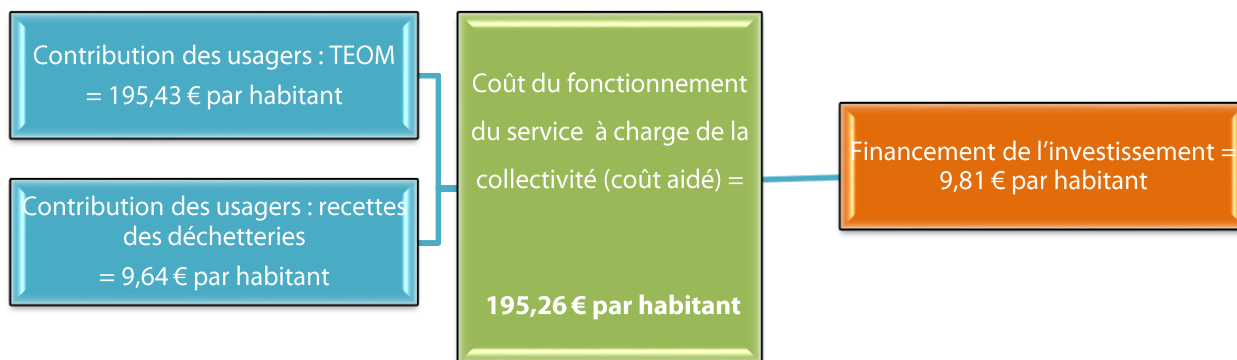
Indicateurs financiers



Répartition des charges 2015



Matrice des coûts – Coût complets





PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

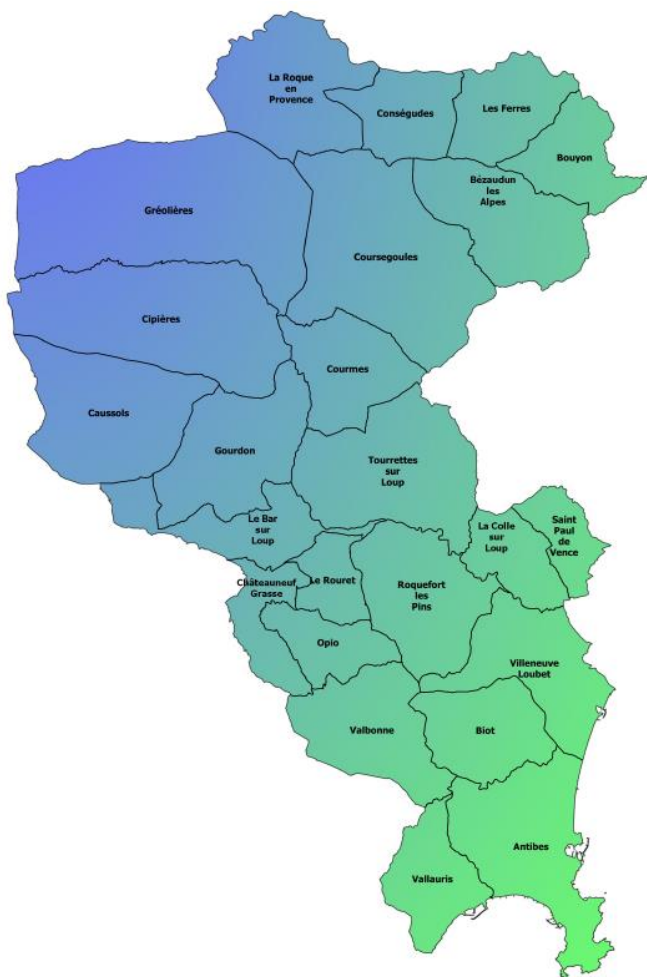
Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRERES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 180 060 habitants (données INSEE 2013) et le taux d'habitat vertical est de 40,5%.

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

Le secteur technopôle : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.

Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction EnviNet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction souhaitait fédérer la totalité des agents autour d'un projet commun où tout le monde aurait un rôle à jouer.

Le projet initié en septembre 2013, a abouti à une certification avant la fin de l'année 2014. Cette certification est maintenue suite à l'audit de suivi réalisé en 2015.

Les cinq axes de la politique qualité d'EnviNet traduisent les objectifs :

LES AXES DE NOTRE POLITIQUE QUALITÉ 2015



Notre système de management de la qualité, encadré par la norme ISO 9001 : 2008, est le reflet de valeurs fondamentales telles que la sécurité, la qualité et l'innovation.

Il constitue à nos yeux un outil précieux sur lequel nous nous appuyons pour améliorer en continu notre fonctionnement interne.

La finalité est de contribuer à l'amélioration du service rendu auprès des usagers tout en visant l'efficacité.

Dans notre volonté d'amélioration permanente, nous entreprenons d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements, et ainsi de faire bénéficier nos parties prenantes des progrès accomplis.

SATISFAIRE NOS USAGERS

- > 85 % des usagers satisfaits par le service
- > Répondre aux doléances écrites (courriers et mails) dans les 30 jours

RESPECTER LA REGLEMENTATION

- > 100 % des actions de mise en conformité réglementaire planifiées
- > Mettre en oeuvre trimestriellement un contrôle sécurité

MAÎTRISER LES COÛTS

- > Mettre en place une gestion des stocks avant fin 2015
- > Stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement et du taux de TEOM

ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS

- > Etablir et gérer un plan pluriannuel de formation
- > 100 % du personnel sensibilisé à la démarche qualité à fin 2015

FAIRE PREUVE D'INNOVATION

- > Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant pour EnviNet par an

le 20-11-2014
D. Pash'

Notre objectif : exemplarité et qualité du service public d'élimination des déchets.

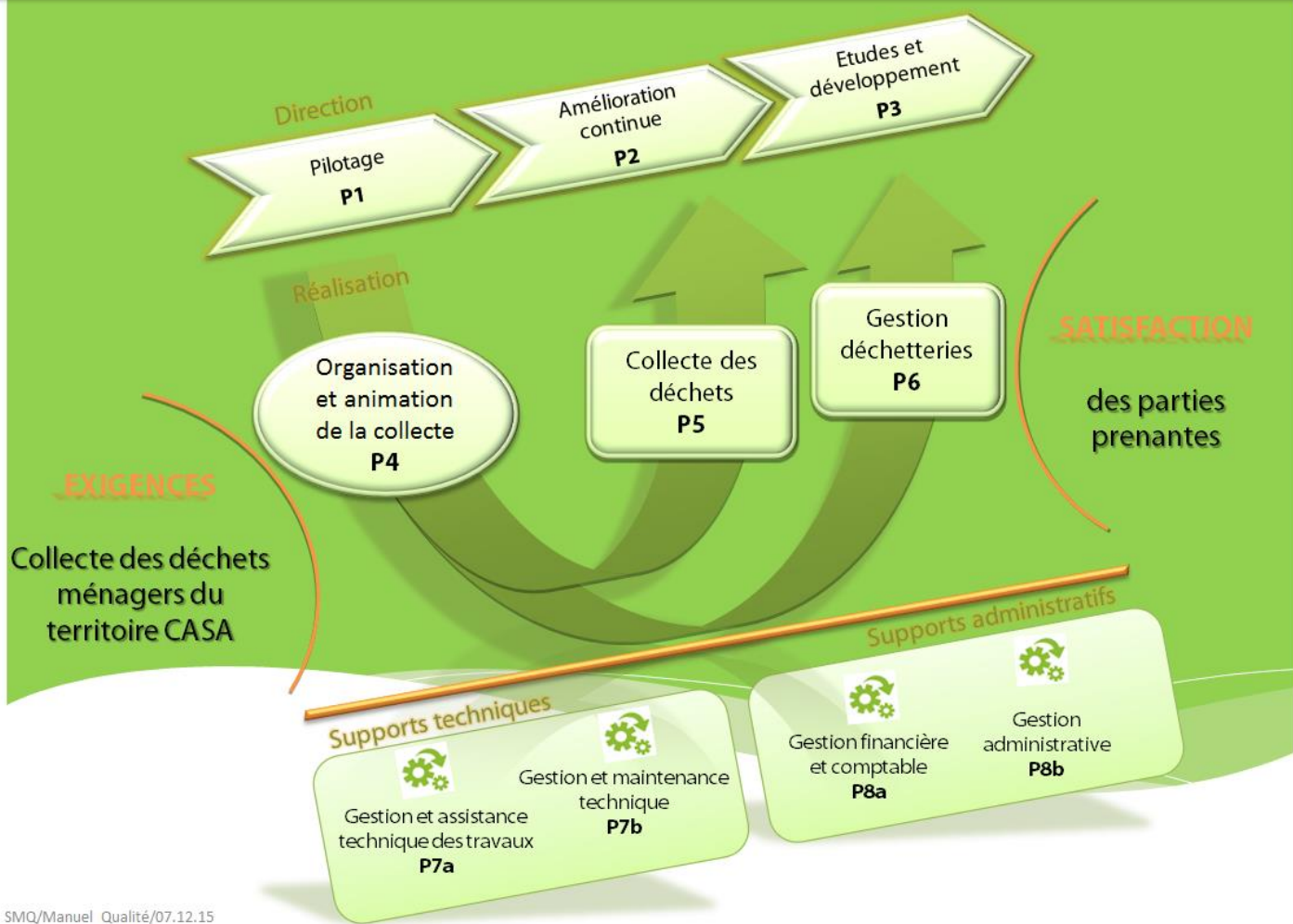
Quelques actions phares :

- Création d'une nouvelle arborescence informatique sous SharePoint et affectation de droits spécifiques
- Mise en place de la Gestion Electronique Documentaire (GED)
- Création de nouveaux outils de travail : suivi des relations usagers, Demandes d'Interventions Travaux (DIT), suivi de tâches, amélioration de la traçabilité des actions
- Formalisation de procédures
- Révision des fiches de poste

Cartographie des processus

La description de l'organisation de la Direction a évolué en 2015 permettant de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.

Cartographie des processus Envinet



SMQ/Manuel Qualité/07.12.15

Trois jours d'audits internes ont été réalisés du 02 novembre au 04 novembre 2015 par sept auditeurs internes formés et un auditeur consultant. Ils ont permis de déterminer des axes d'améliorations conduisant à la formalisation d'un plan d'actions.

Résultats de l'audit interne :

- Levée du point le plus critique de l'audit interne 2014 concernant la gestion documentaire.
- Non conformité majeure concernant le pilotage des processus et le suivi des tableaux de bord
- Non conformité mineure concernant l'évaluation des fournisseurs.

Dans un deuxième temps, les **10 et 11 décembre 2015**, deux jours d'audit ont été menés par AFNOR Certification.

Résultats de l'audit de suivi 1 :

« Bonne prise en compte des exigences du référentiel.

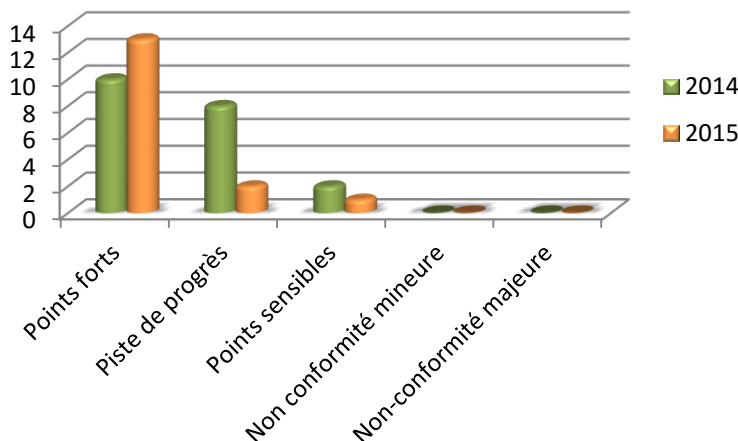
Les dispositions planifiées sont structurées et respectées avec rigueur.

La démarche qualité est un projet fédérateur porté par la Direction et tous les agents, avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme.

Le système Qualité a atteint un niveau élevé de performance. De nombreux PF de l'audit initial ont été maintenus. » - L'auditrice AFNOR

Maintien de la certification ISO 9001 pour l'intégralité des sites et des services de la Direction EnviNet.

Audit de certification ISO 9001



LES AXES DE NOTRE POLITIQUE QUALITÉ 2016



Notre système de management de la qualité, encadré par la norme ISO 9001 version 2008 est le reflet de valeurs fondamentales telles que la sécurité, la qualité et l'innovation.

Il constitue à nos yeux un outil précieux sur lequel nous appuyons pour améliorer en continu notre fonctionnement interne.

La finalité est de contribuer à l'amélioration du service rendu auprès des usagers tout en visant l'efficience.

Dans notre volonté d'amélioration permanente, nous entreprenons d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements, et ainsi faire bénéficier nos parties prenantes des progrès accomplis.

Nouvelle politique 2016

Suite à ces résultats, la Direction EnviNet a pu retravailler sa politique dans un but d'amélioration continue, un des principe clé du Management par la Qualité.



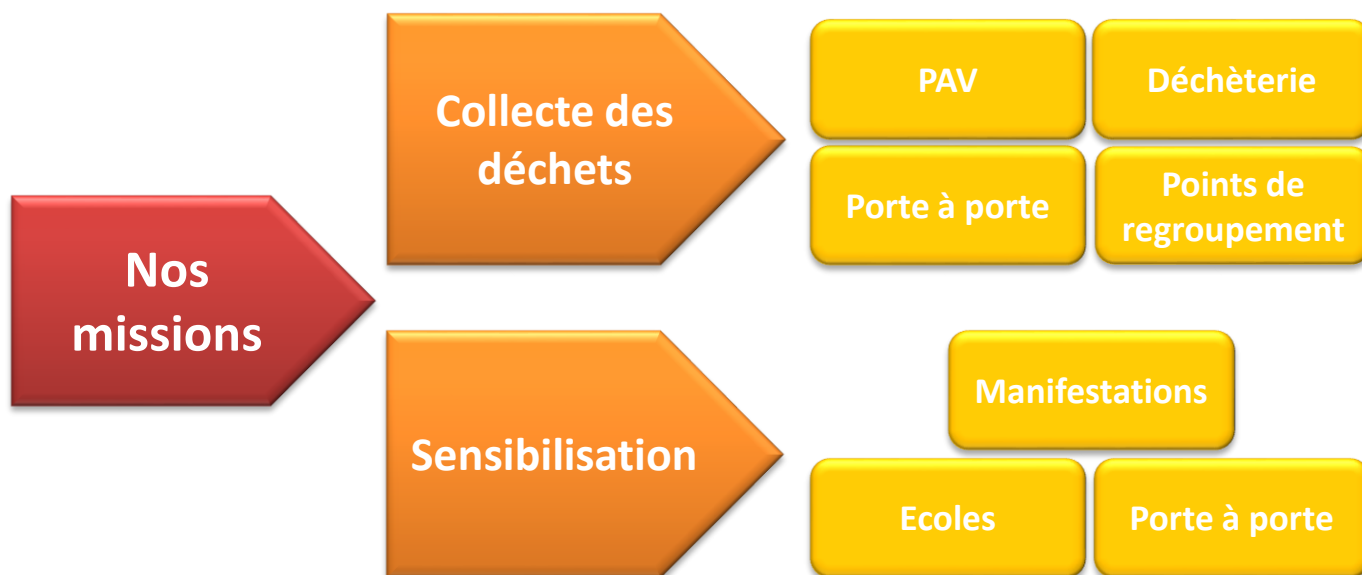
J. Rossi



Notre objectif : exemplarité et qualité du service public d'élimination des déchets

La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques accueillant les véhicules et agents de la régie, d'un réseau de 6 déchetteries qui permet aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles. De plus, un dépôt logistique permet le stockage des équipements de collecte.

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchetteries et la comptabilité.

Moyens humains

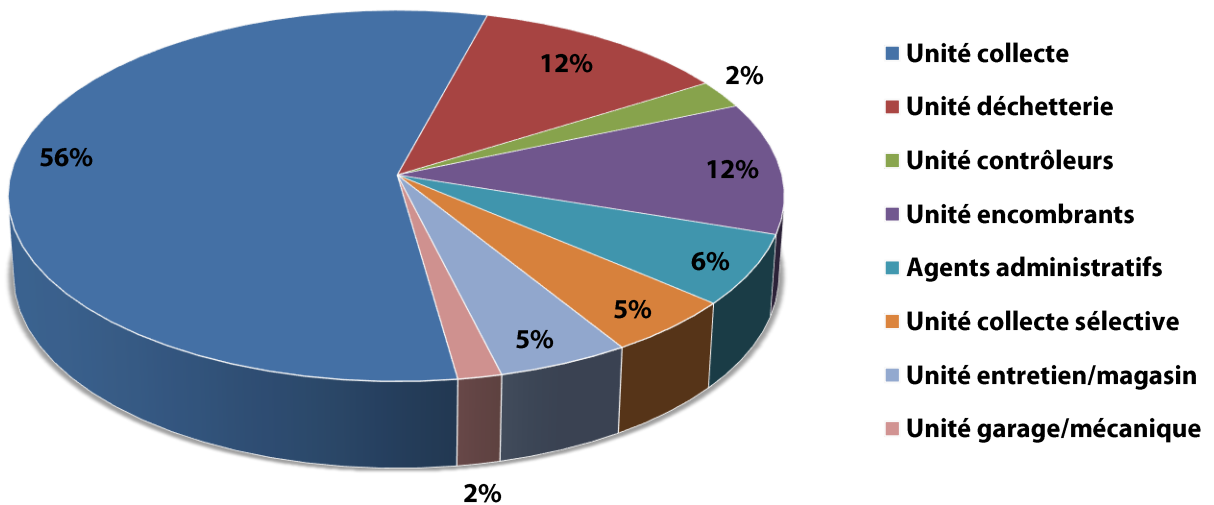
L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction EnviNet :

- ✓ Les éboueurs et les conducteurs pour collecter les déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les agents des déchetteries pour la gestion des sites.
- ✓ Les contrôleurs qualité pour veiller à la bonne exécution des prestations et apporter des actions correctives sur les anomalies.
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte
- ✓ Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.

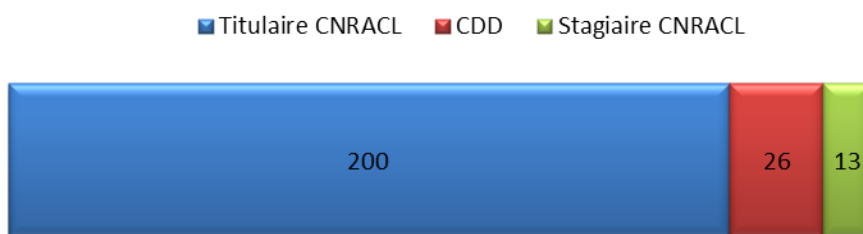


Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet.

Répartition du personnel



Répartition des contrats

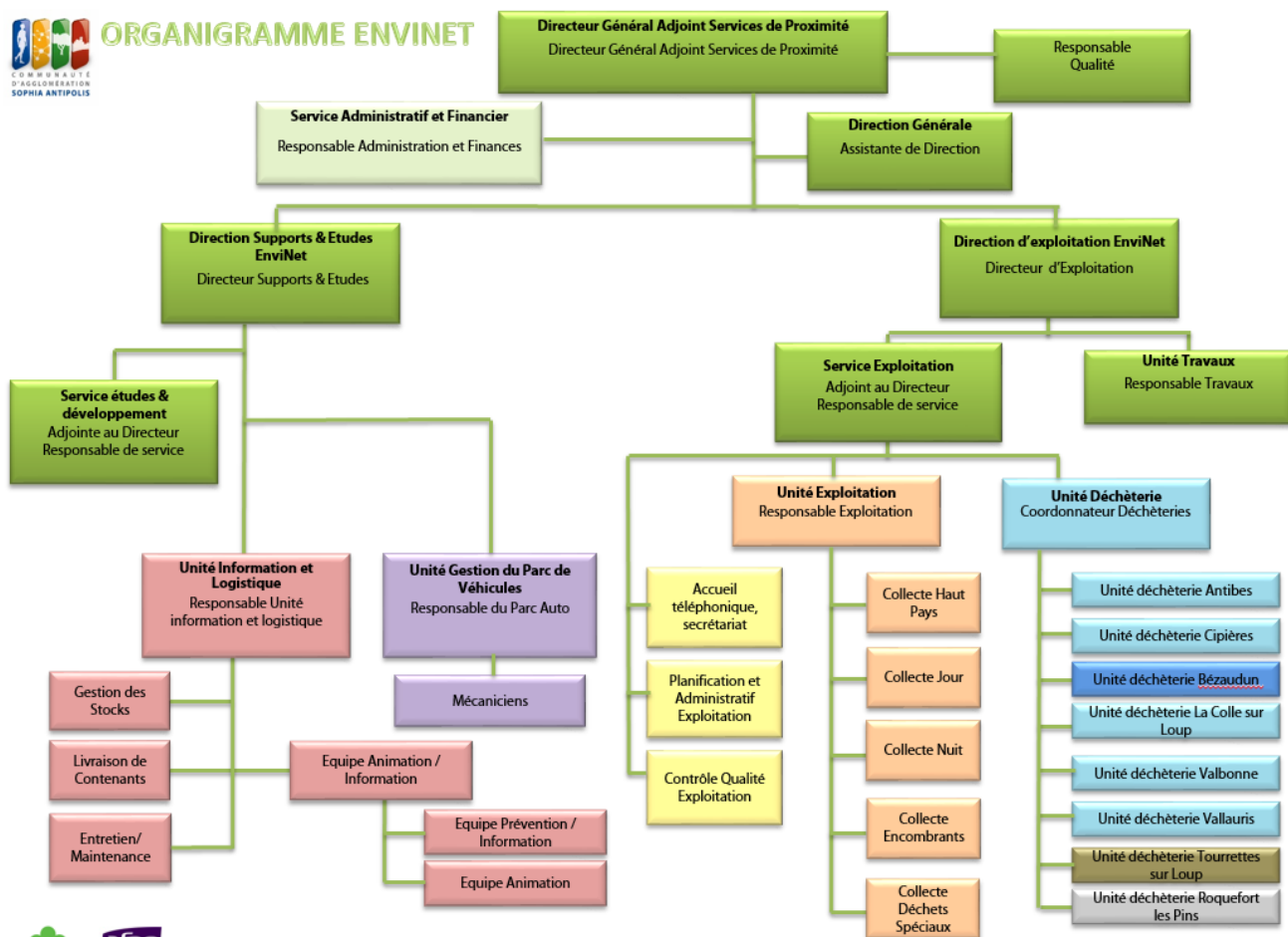


200 agents
titulaires
26 agents
contractuels
13 stagiaires

Organigramme de la Direction EnviNet



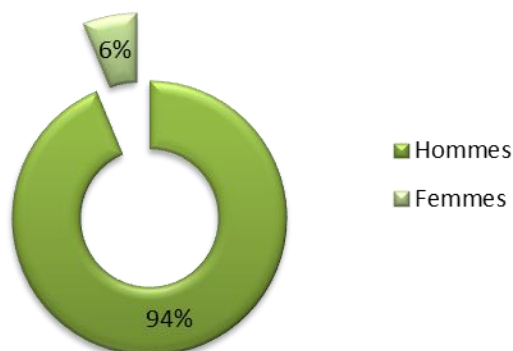
ORGANIGRAMME ENVINET



E&S/Organigramme DEN 08-10-2015

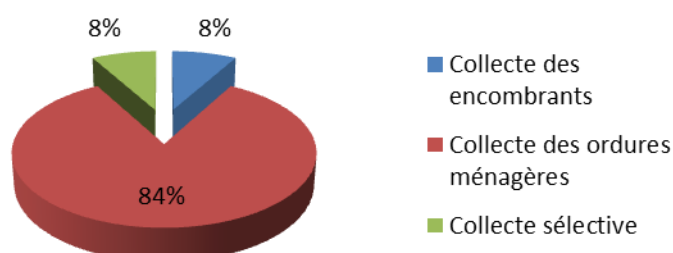
Ratio hommes/femmes

La féminisation du métier est un enjeu national. La CASA possède désormais 6% (1% de plus que l'année précédente) de femmes au sein de la Direction EnviNet réparties au sein des Directions Exploitation et Etudes et Supports.



Emploi et conditions de travail

Répartition des accidents de travail par type de collecte



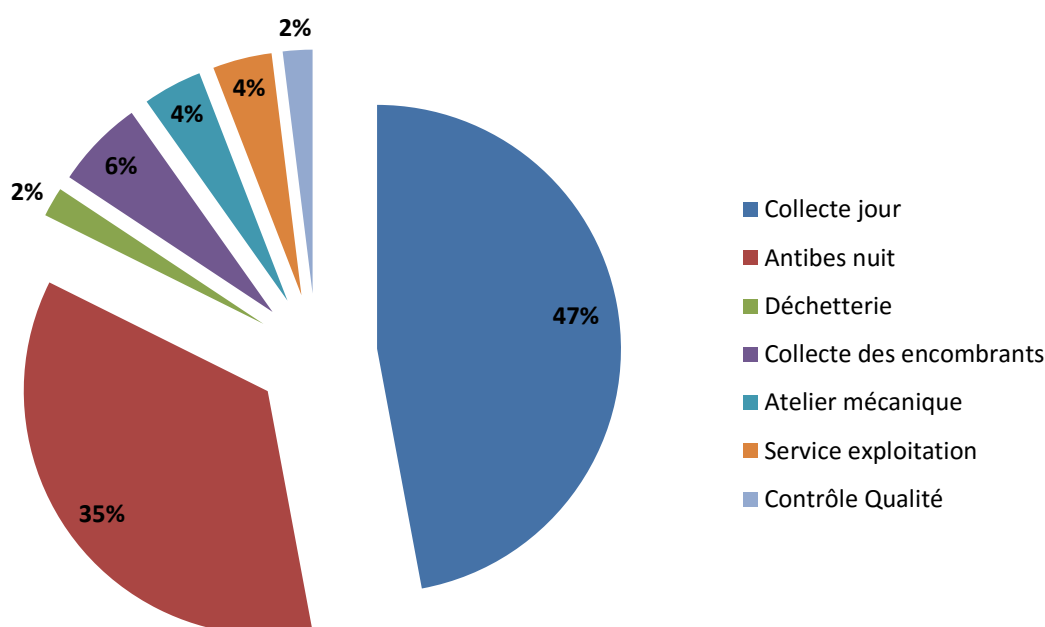
Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent plus de 90% du total des accidents liés à l'activité de collecte. C'est donc l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en termes d'effectifs.

Les statistiques présentées ci-contre ne prennent pas en compte le nombre de jours d'arrêt générés par ces accidents.

Au cours de l'année 2015, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

Répartition des accidents de travail par unité de la Direction EnviNet





En 2015, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés comme :

- ✓ Formation à la sécurité incendie
- ✓ Formation sur les risques psychosociaux
- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Information estivale sur la réactivation du plan canicule
- ✓ Mise à jour du document d'accident du travail
- ✓ Formalisation de conventions tripartites dans le domaine privé imposant les conditions de sécurité routière
- ✓ Formation balisage de chantier
- ✓ Formation manipulation de produits dangereux
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ Formation habilitation électrique

Dans le cadre de la mise à jour du document unique, un plan d'action a été mis en place par la Direction. Une autre des actions phares est la mise en place du quart d'heure sécurité. De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

En 2015, poursuite de la mise à jour des circuits de collecte dans le respect de la recommandation R437 (suppression des marches arrières, des collectes bilatérales dangereuses, du travail isolé, etc.)

Moyens matériels

En 2015, la collecte des déchets est assurée au moyen de 101 véhicules dont 68 appartiennent à la CASA et 38 aux prestataires privés. Parmi ces véhicules :

- ✓ 3 BOM 20 m³
- ✓ 3 BOM 21m³ transfert
- ✓ 44 BOM 12 à 14 m³
- ✓ 23 BOM et mini bennes 5 à 9 m³
- ✓ 20 camions plateaux
- ✓ 11 camions grue 15 à 20m³
- ✓ 2 micro bennes électriques



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.

Les contremaitres, les contrôleurs qualité, les déchetteries ainsi que l'encadrement d'EnviNet disposent de 53 véhicules pour l'exercice de leurs missions (services annexes à la collecte des déchetteries).

En 2015, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant. Plusieurs événements le justifient :

14 véhicules sur 32 sont équipés de pompe à débit variable. C'est un système de pompe hydraulique à débit variable selon le type d'utilisation couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone.

Les nouveaux achats de véhicules type poids lourds sont à la norme Euro 6.

Les utilitaires de moins de 3,5 t sont passés sur le système FAP (filtre à particule).

Enfin, 100% des chauffeurs ont bénéficié d'une formation à l'éco-conduite réalisée en interne lors de leur arrivée au sein de la Direction. Cette formation a permis de sensibiliser les agents à adopter une conduite dite « rationnelle ».

Un suivi régulier depuis un logiciel spécifique (optifuel et infomax) améliore la conduite des chauffeurs.

Formation
à
l'écoconduite

En 2015, deux bennes CIN-ENERGIE équipées d'un système de récupération de l'énergie cinétique développée durant les freinages, grâce à une pompe hydraulique à cylindrée variable, ont été ajoutées au parc automobile. Cette énergie est alors stockée dans une bonbonne à azote puis restituée à la demande à l'ensemble du circuit hydraulique de la benne et du basculeur. De plus, les bennes sont équipées d'un système STOP-START and GO pour optimiser la consommation d'énergie.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 30%.

Avantage écologique : réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone



PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Animations et formations

Afin de relayer au mieux les informations relatives à la gestion des déchets envers l'ensemble de la population, les ambassadeurs du tri de la DEN œuvrent sur plusieurs axes :



La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la **dynamisation de l'animation** (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par **l'accès à l'information**.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe d'animateurs ENVINET, ont pour objectif **d'informer ainsi que sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille et de former les éco-citoyens de demain**.

Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.

Depuis 2011, une convention a été conclue entre la CASA et l'Education Nationale afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet de sensibilisation au tri des déchets et autres thématiques liées à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2015/2016 plus de 140 classes primaires, collèges et lycées ont été sensibilisées à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets, soit plus de 3 500 enfants (contre 3 200 l'année précédente), par le biais de différents projets pédagogiques sur la découverte du monde du recyclage tels que les projets sur le verre, le compostage, le plastique, le papier, les macro-déchets, les textiles ou les DEEE.

En complément des projets scolaires, l'équipe d'animation EnviNet propose également des actions concrètes comme la réalisation de vidéos de sensibilisation au tri, des nettoyages de sites (plages /forêts), des visites de centre de tri ou des mises en place de composteurs, permettant aux enfants de devenir des éco-citoyens actifs et responsables. Cette année, l'équipe d'animation EnviNet a organisé un concours artistique auquel une quinzaine de classes ont participé pour réaliser et présenter une poubelle jaune décorée et donner à chacun l'envie de trier.





SENSIBILISATION EN MILIEU EXTRASCOLAIRE

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents.

En 2015, 600 enfants ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de société, compostage et consommation, etc.).

Afin d'être au plus près des usagers, la sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, concernant toutes les questions sur le tri, le recyclage, la réduction et la gestion des déchets en général.

ZOOM : la communication engageante

En 2015, Eco-Emballage déploie, sur 3 collectivités (dont la CASA), une expérimentation d'application de la méthode de la communication engageante lors des démarches de sensibilisation effectuées par les ambassadeurs du tri. Pour ce faire, la CASA a œuvré sur l'habitat vertical de la commune de Vallauris. L'objectif de cette sensibilisation vise à être au plus près des habitants des immeubles afin d'obtenir un engagement de leur part sur le geste du tri.

Bilan de l'expérimentation : 3 000 foyers ainsi que différents bailleurs et gardiens se sont engagés à augmenter sensiblement la qualité du tri.



LES CONFÉRENCES TOUT PUBLIC

En 2015, plusieurs conférences ont été animées à destination de nombreuses entreprises de Sophia Antipolis ainsi que des groupes de jeunes en réinsertion.

Au total, 250 personnes, contre 200 personnes en 2014, ont pu bénéficier de l'installation du tri avec une meilleure connaissance sur les déchets et le tri.



ÉVÉNEMENTIEL

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales ainsi que d'éco-festivals, l'équipe des ambassadeurs est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation, et la mise en place de dispositifs pour la collecte sélective.

En 2015, les ambassadeurs du tri ont pu participer activement au Jazz à Juan, aux Nuits Carrées et à différentes manifestations communales.

L'équipe est également présente sur les manifestations sportives comme le triathlon à Antibes, le marathon Nice-Cannes ou encore l'Iron Man de Nice. Une présence sur tous types d'événements permet de sensibiliser les petits comme les grands. Au total, près de 1 000 personnes ont été sensibilisées lors de ces événements.

Prévention et éco-responsabilité

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus de tri, optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets. En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

Le compostage domestique

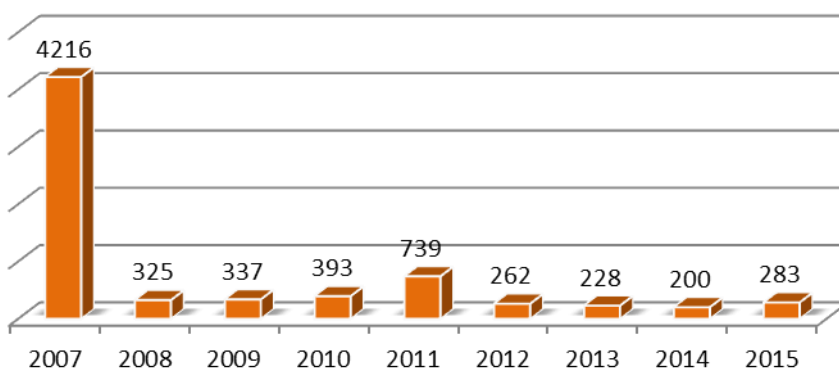
30% des déchets ménagers sont compostables !



Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2015, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- ✓ La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage,
- ✓ La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- ✓ La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

Nombre de composteurs livrés



Soit près de 7 000 composteurs individuels distribués en 9 ans

Estimation :

D'après l'ADEME, un habitant crée 40 kg de biodéchets par an, soit une moyenne de 100 kg par foyer par an et donc par composteur :

$100 \text{ kg} \times 7000 \text{ composteurs} = 700\text{T}/\text{an}$ de biodéchets détournés.

L'accès à l'information et réponse téléphonique

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2015 dont notamment :

- ✓ Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- ✓ Affiches pour locaux à poubelle mises à disposition des habitants et des bailleurs,
- ✓ Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchèteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

Mise en place, fin 2015, d'une plateforme téléphonique composée d'une équipe de 3 personnes dédiées à l'accueil téléphonique de la Direction EnviNet : centralisation des demandes liées à la collecte ainsi que des demandes d'enlèvement des encombrants. Cette équipe est joignable au numéro unique 04 92 19 75 00.

Une adresse mail est dédiée à la Direction afin de centraliser les demandes : envinet@agglo-casa.fr.

Concernant les demandes d'enlèvement d'encombrants des copropriétés, les syndicats ont la possibilité de formuler leur demande par mail et ce, afin de réduire le temps d'attente téléphonique.

Cette organisation a été mise en place à effectif constant.

Point sur le travail des médiateurs - contrôleurs qualité régie

Les contrôleurs ont un rôle de prévention et de surveillance de la qualité du service rendu. Leur travail se décompose en plusieurs points :

- Veiller à la bonne exécution et à la qualité des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés conformément au règlement de collecte.
- Proposer des améliorations nécessaires au bon déroulement de la collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Veiller à la satisfaction des usagers.
- Assurer la transversalité entre les différents intervenants (services techniques et environnements des communes, populations, prestataires privés ainsi que différentes unités du service de gestion des déchets de la CASA).
- Assurer le suivi des contenants, procéder au remplacement des bacs défectueux.
- Gérer les doléances téléphoniques des administrés ou donner les éléments de réponse à apporter au supérieur hiérarchique.



PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS TECHNIQUES

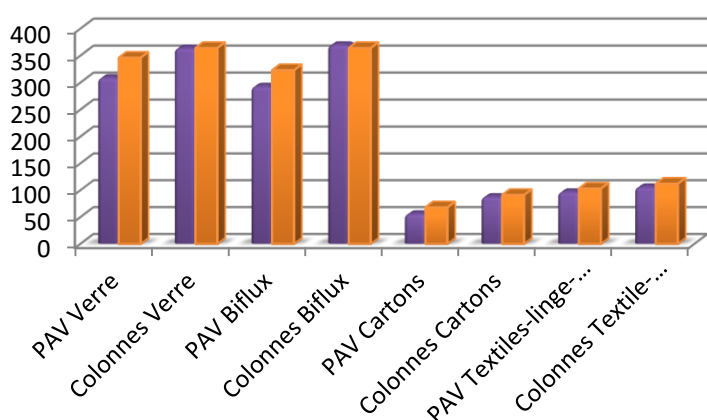
Organisation générale de la collecte

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 4 flux : verre, emballages/papiers et cartons. Depuis mai 2014 la CASA a confié à NTA (Next Textile Association) la collecte des textiles, linge et chaussures.

En 2015, le dispositif des PAV communautaires est de 832 PAV, relevés par nos prestataires et répartis comme suit :

| Apport volontaire | Nombre de PAV | Nombre de colonnes | Densité |
|--------------------------|---------------|--------------------|-------------------------------|
| Verre | 346 | 364 | 1 colonne pour 495 habitants |
| EMR + JRM | 323 | 364 | 1 colonne pour 495 habitants |
| Cartons | 68 | 91 | / |
| Textile-linge-chaussures | 95 | 104 | 1 colonne pour 1731 habitants |

Comparaison 2014/2015

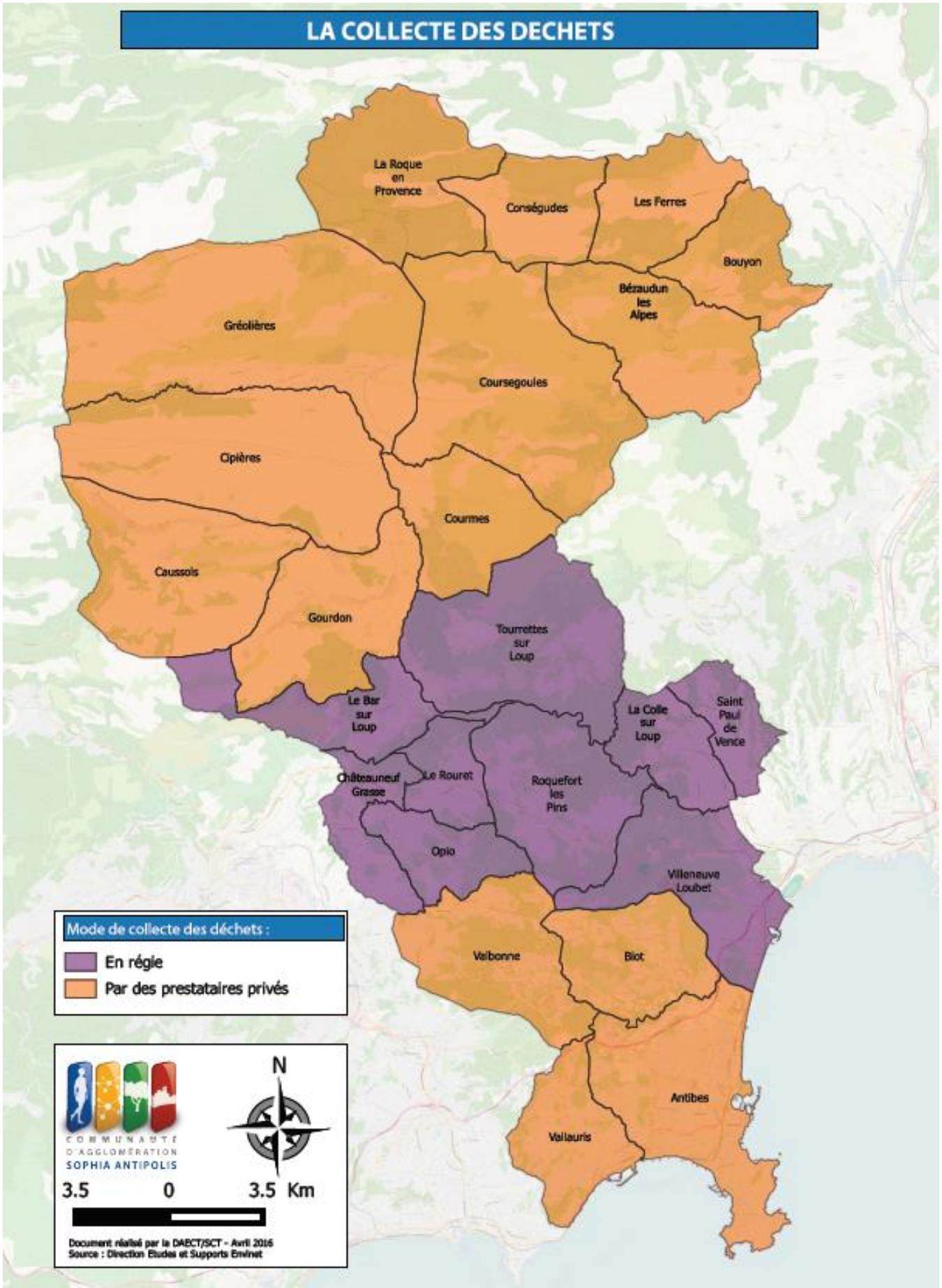


Le nombre de PAV et celui des colonnes est en hausse ou reste constant. On peut noter que le nombre de PAV a augmenté de manière plus significative que le nombre de colonnes. Cela est dû à un déplacement de certaines colonnes, qui étaient en doublon sur un emplacement, afin de créer un nouveau PAV. Cela facilite l'acheminement des déchets par les usagers.

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. En 2015, nous avons livré plus de 3 911 bacs. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 25 500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres. Depuis 2011, les collectes des emballages ménagers et des journaux/papiers/magazines ont été fusionnées créant ainsi une collecte en bi-flux sur toutes les communes. Le principe consiste à collecter en porte-à-porte les flux EMR et Papier-Journaux ensemble. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou en porte-à-porte dans certaines communes.



LA COLLECTE DES DECHETS



Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie. Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

La CASA dispose de zones desservies en porte-à-porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur www.envinet.fr

De plus, certains services spécifiques sont proposés, comme la collecte des huiles de friture des restaurateurs, des collectes à des horaires précis pour les lieux de production importante ou la collecte du verre des restaurateurs du Vieil Antibes.

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient les fréquences de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surcroît d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.







Niveaux de service

| Commune | COLLECTE EN PAP | | | | | COLLECTE EN PAV | | | | TLC | |
|------------------------|-----------------|--|-------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------|----------|---------|-------------|-----|-------|
| | OM | | CS (Biflux) | Cartons | Verre | Encombrants | Végétaux | Cartons | CS (Biflux) | | Verre |
| Antibes | C4 à C7 | | C1 | | 3x/ semaine Vieil Antibes | C6 | | | | | |
| Le Bar-sur-Loup | C3 à C6 | | C1 | | | C1 | * | | | | |
| Bezaudun-les-Alpes | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Biot | C2 à C7 | | C1 | | | C5 | | | | | |
| Bouyon | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Caussols | C2 | | C0,5 à C1 | | C0,25 | C1 | | | | | |
| Cipières | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Châteauneuf de Grasse | C3 à C6 | | C1 | | | C1 | * | | | | |
| La Colle-sur-Loup | C3 à C6 | | C1 | | C0,5 | C2 | * | | | | |
| Conségudes | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Courmes | C2 | | C0,5 à C1 | | C0,25 | C1 | | | | | |
| Coursegoules | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Les Ferres | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Gourdon | C2 à C6 | | C0,5 à C1 | | C0,25 | C1 | | | | | |
| Gréolières | C2 à C3 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Opio | C3 à C7 | | C1 | | C0,5 | C1 | * | | | | |
| Roquefort-les-Pins | C2 à C3 | | C1 | | C0,5 | C1 | ** | | | | |
| La Roque-en-Provence | C2 | | C0,5 à C1 | | | C1 | | | | | |
| Le Rouret | C2 à C3 | | C1 | | | C1 | * | | | | |
| Saint-Paul de Vence | C3 à C13 | | C1 | | C0,5 | C1 | *** | | | | |
| Tourrettes-sur-Loup | C3 à C7 | | C1 | | | C1 | * | | | | |
| Valbonne | C4 à C7 | | C1 | | | C5 | | | | | |
| Vallauris / Golfe Juan | C4 à C14 | | C1 | | | C6 | | | | | |
| Villeneuve-Loubet | C3 à C14 | | C1 | C1 sur la ZI | | C5 | *** | | | | |
| ZI Sophia Antipolis | C3 à C7 | | C1 | Quelques points seulement (C2) | | | | | | | |

* C1 du 15/03 au 15/11

** C1 du 15/03 au 15/11 et C0,5 du 16/11 au 14/03

*** C1 toute l'année

| | |
|--|-----------------|
|  | Pacôme |
|  | Montagn'habits |
|  | Véolia Propreté |
|  | Sita Sud |
|  | Régie |
|  | pas de collecte |

Indicateurs techniques

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. Voici un comparatif entre 2014 et 2015 des collectes des déchets ménagers et assimilés :

| Flux | Tonnages 2014 | Tonnages 2015 | Ecart 2014/2015 (tonnes) | Ecart 2014/2015 (%) |
|----------------|----------------|----------------|--------------------------|---------------------|
| OMR | 86 493 | 85 474 | -1 019 | -1,2 |
| CS + DV en PàP | 17 990 | 18 265 | 275 | 1,5 |
| DECHETTERIES | 63 176 | 66 494 | 3 318 | 5,3 |
| TLC | 311 | 505 | 194 | 62,4 |
| TOTAL | 167 970 | 170 738 | 2 768 | 1,7 |

En 2015, une baisse des OMR de 1 019 tonnes est enregistrée. Ce tonnage est, depuis 2010, en diminution constante. Ceci peut être justifié par les efforts de prévention, par le changement du mode de consommation et par l'amélioration des emballages par les industries agro-alimentaire (moins de matériaux et plus légers).

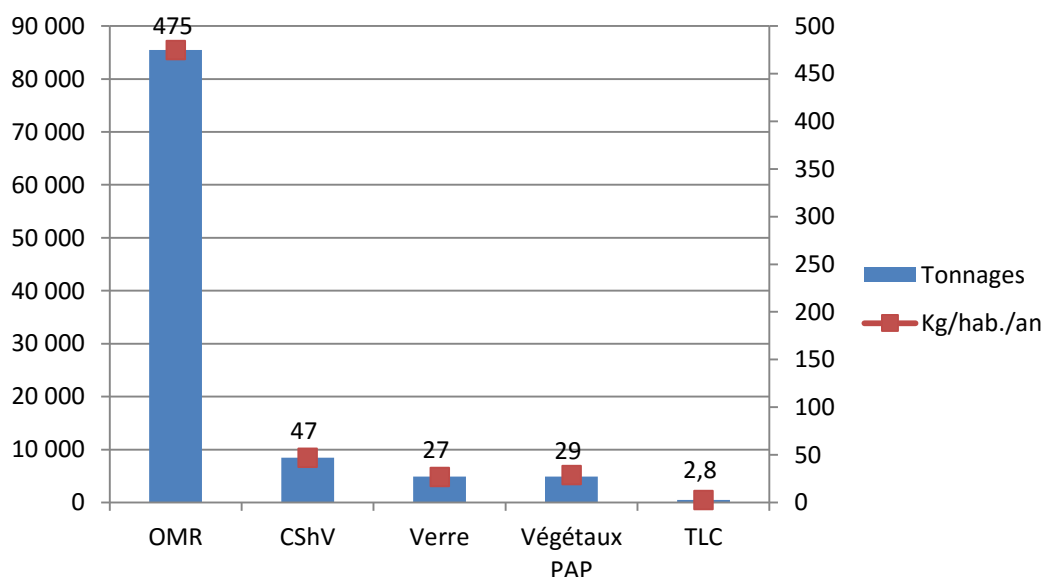
L'augmentation de la collecte sélective de 275 tonnes s'explique par le fait que les habitants du secteur du moyen pays ont recours aux collectes sélectives des végétaux, certainement en lien avec l'arrêté préfectoral d'interdiction de brûlage.

Les déchetteries connaissent également une augmentation des tonnages. En effet, leur fréquentation ne cesse d'augmenter, entre autres, pour le dépôt des déchets verts. De plus, la collecte des encombrants a fortement augmenté suite aux inondations de fin d'année, expliquant ainsi l'écart important entre 2014 et 2015.

Enfin, la nouvelle collecte des TLC fait, elle aussi, augmenter le tonnage global de cette année 2015.

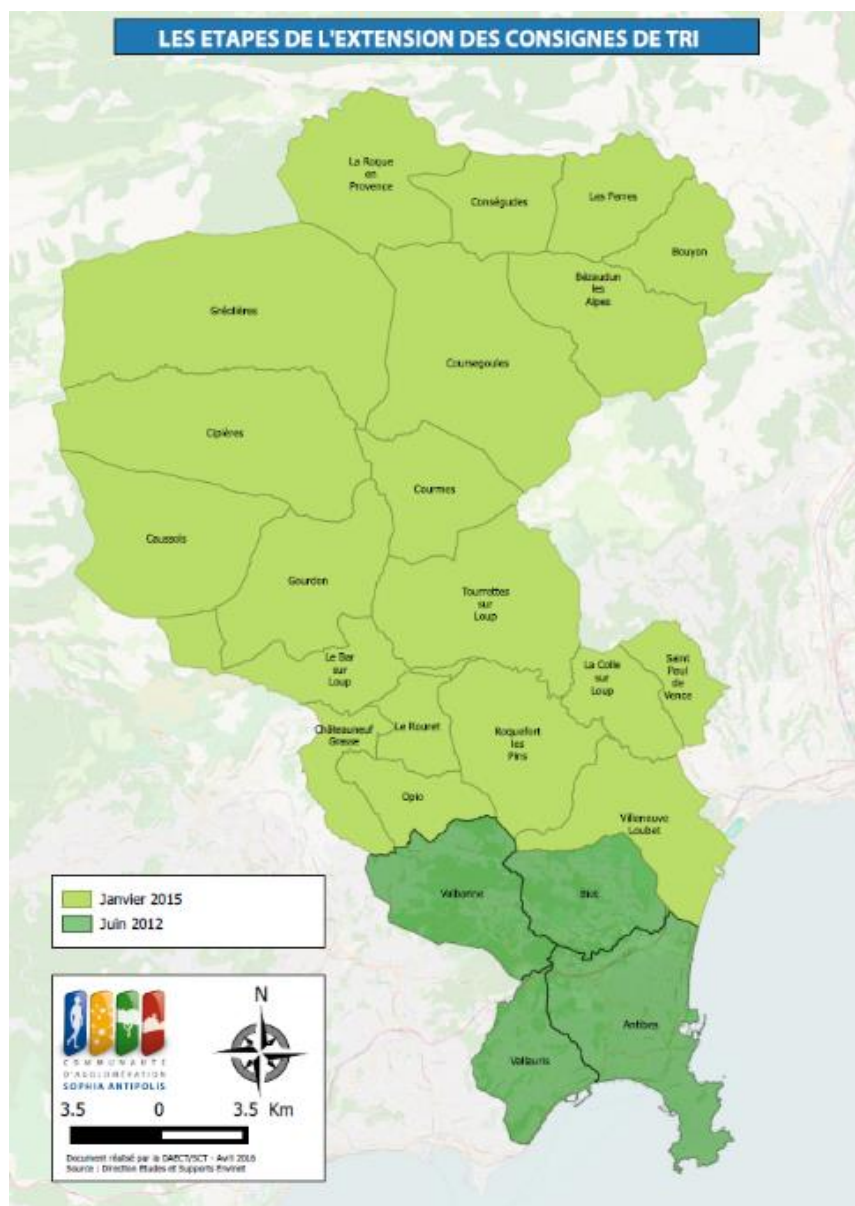
Au total, le tonnage global connaît une augmentation de 2 768 t soit 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Descriptif tonnages 2015



ZOOM

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE

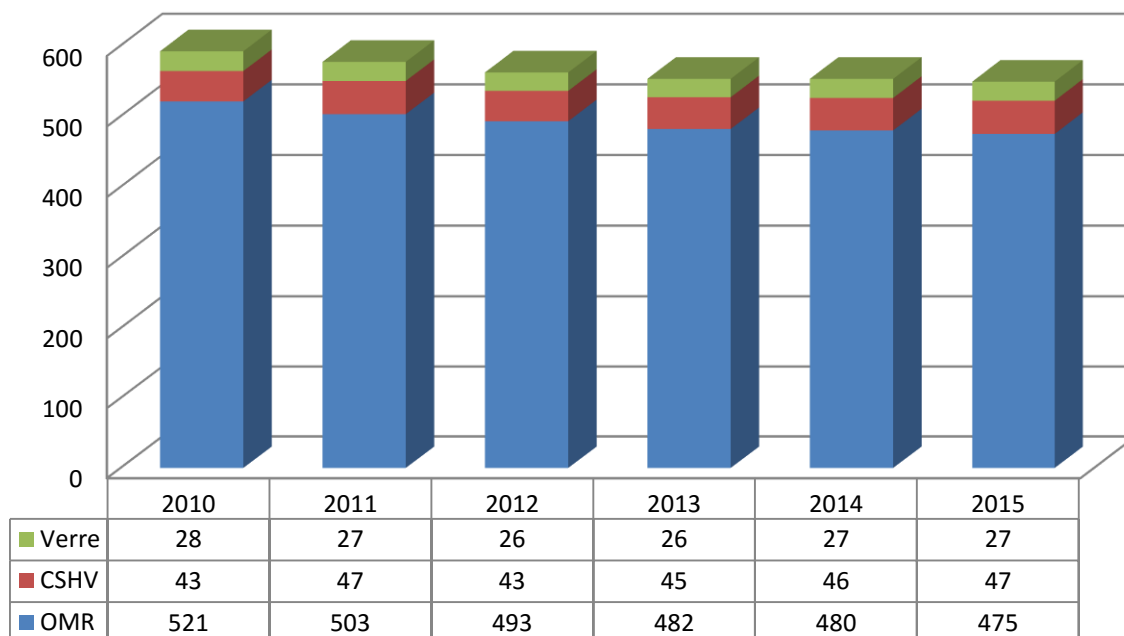


L'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur les communes d'Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris, depuis juin 2012, a permis à EnviNet d'obtenir de bons résultats sur la Collecte Sélective durant ces 3 dernières années.

Ce faisant, la CASA a décidé, au 1^{er} janvier 2015, d'étendre ces consignes sur l'ensemble du territoire afin d'homogénéiser ce dernier et d'optimiser le maillage des points de collecte.

Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

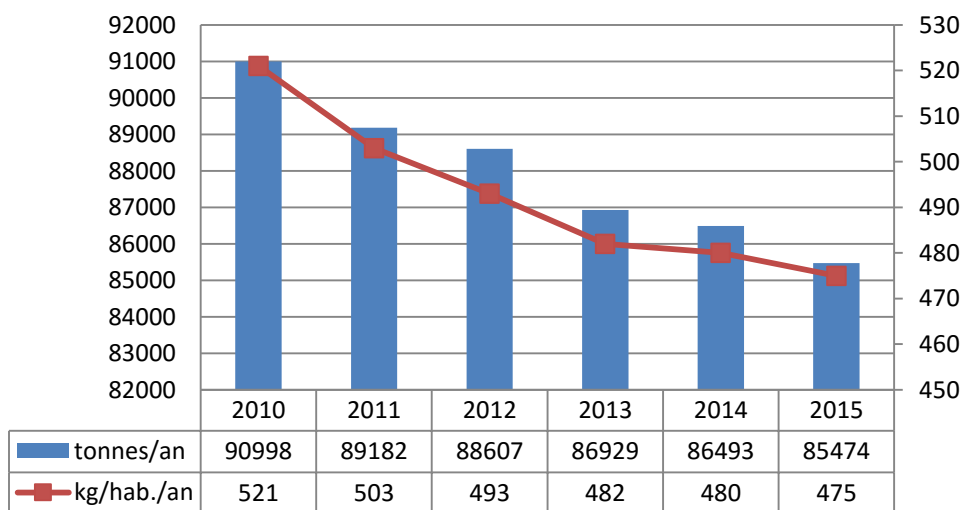
Evolution des flux d'OMA (hors DV en PàP) en kg/hab.



En 2015, une baisse globale des ordures ménagères est avérée.

Tout d'abord, nous constatons une poursuite de la tendance dégressive sur les OMR, depuis 2010, de 8,8%. Ensuite, la reprise sur la Collecte Sélective hors Verre (comprend les Recyclables Secs), hausse de 9,3%, est due aux efforts de communication réalisés.

OMR



Sur le flux des OMR, la baisse globale du tonnage est de 4,9% depuis 2010.

Comparativement à 2014, une faible diminution de 1,04% est constatée en 2015.

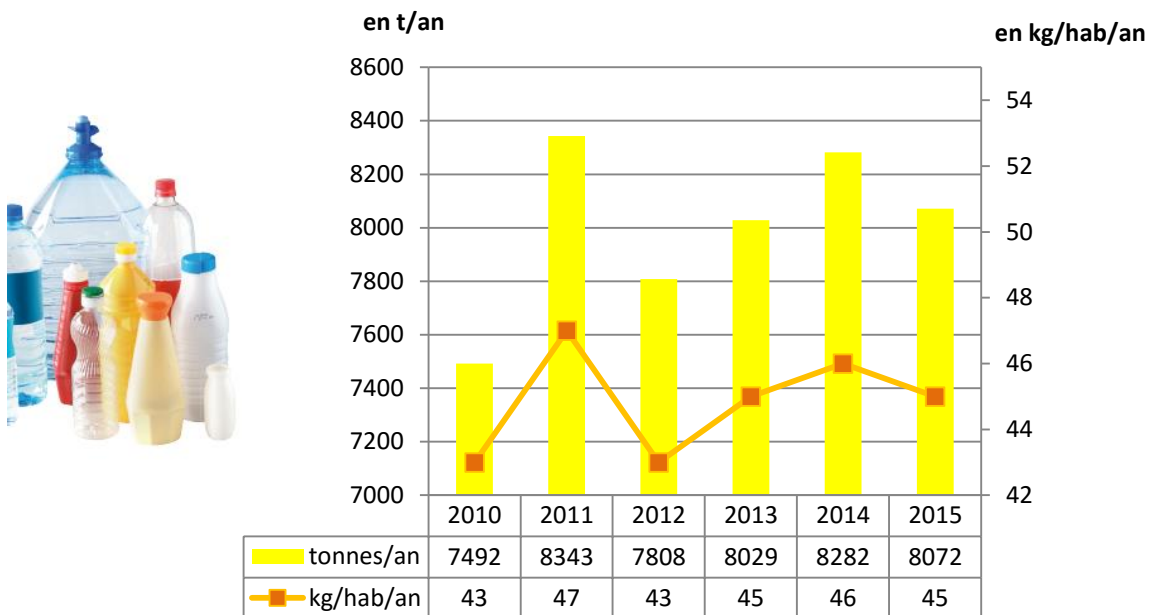
Malgré cette diminution constante, des efforts restent encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

Collecte en biflux

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastiques, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia, le passage en biflux (mélange des emballages avec les journaux/magazines).

Collecte en biflux



En 2015, une baisse de 2,6% du biflux collecté est établie comparativement à 2014 malgré les actions de communication engageante, l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire de la CASA, et l'optimisation de l'emplacement des PAV pour faciliter le dépôt des déchets par les usagers.

La collecte des OMR, de nouveau en baisse cette année, nous laisse penser que la baisse des tonnages pour la collecte sélective est due, non pas à une régression des pratiques de tri mais plutôt à un mode de consommation de plus en plus raisonné de la part des consommateurs mais également à la réduction du suremballage des produits alimentaires de la part des industriels. Ce bilan est annonciateur de progrès dans l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des déchets.



Collecte des huiles

Une collecte des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

252 établissements ont été recensés et sont répartis sur les communes suivantes :

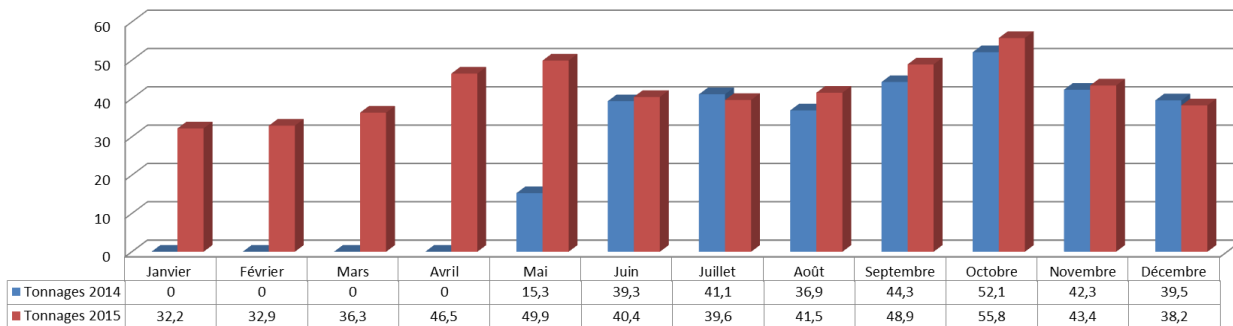
- Antibes –Juan les Pins
- Valbonne
- Biot
- Vallauris- Golfe Juan

En 2015, 60 tonnes ont été collectées contre 72 tonnes en 2014, soit une baisse de 16,7%. Cela s'explique par le fait que de plus en plus d'établissements font appel directement à des prestataires privés qui rachètent leurs huiles.

Le service rendu par la CASA est entièrement gratuit pour les établissements qui en font la demande.

Collecte des textiles, linges et chaussures

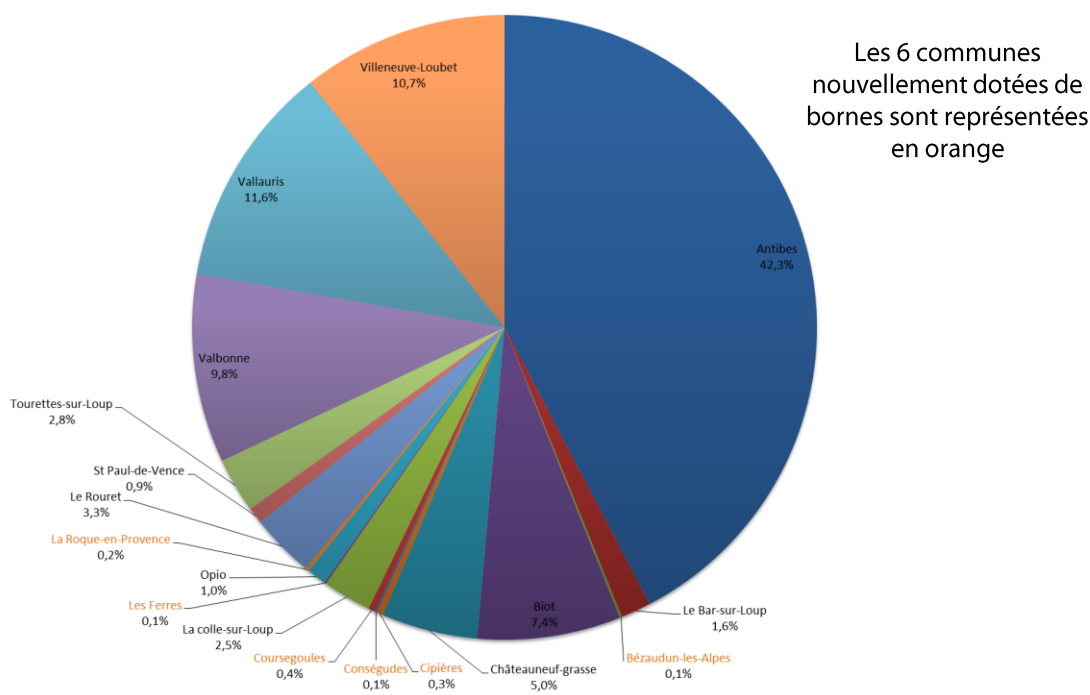
Evolution des tonnages annuels



Afin de réaliser cette collecte, 112 bornes et 103 PAV ont été installés sur le domaine public de 18 communes (6 communes supplémentaires dotées de bornes à vêtements en 2015). Cette année, **505 tonnes** de vêtements ont été collectées par nos prestataires contre 311 tonnes en 2014. Mais cet écart n'est pas significatif car cette collecte a débuté en mai 2014, il manque donc des données sur les 4 mois précédents. Cependant, on peut constater une hausse moyenne de 4,1% sur les tonnages par mois entre 2014 et 2015. Le calcul de cet écart ne prend en compte que les mois de juin à décembre.

D'autre part, on remarque, lorsque la comparaison est possible, que les deux années suivent globalement la même tendance et ont enregistré deux pics d'augmentation des tonnages en mai et en octobre. Ces pics peuvent s'expliquer par le fait que les usagers trient leur garde-robe à la mi saison pour la saison prochaine.

Répartition des tonnages par commune

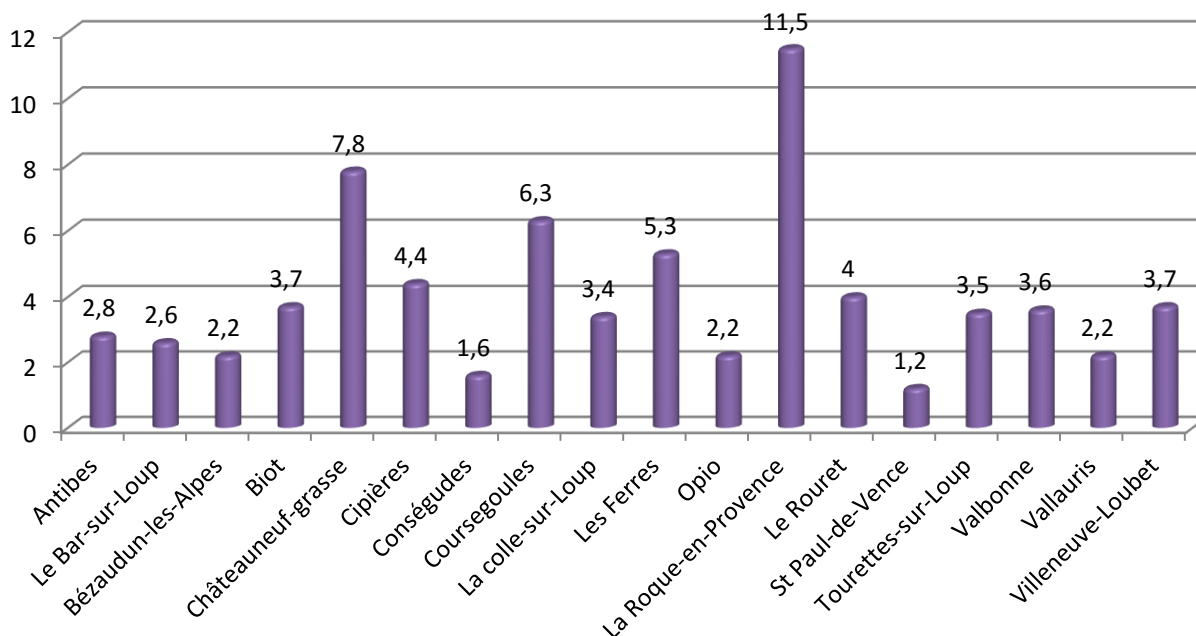


Collecte des textiles, linges et chaussures

En 2015, EnviNet a récolté 3 kg/hab./an en moyenne (sur le périmètre CASA). Sur les six communes nouvellement intégrées à cette collecte, cinq d'entre elles apparaissent dans la liste des 10 meilleures communes en kg/hab.

OBJECTIF CASA :
865 T
de textiles – linges –
chaussures

Quantité collectée par commune en kg/hab.



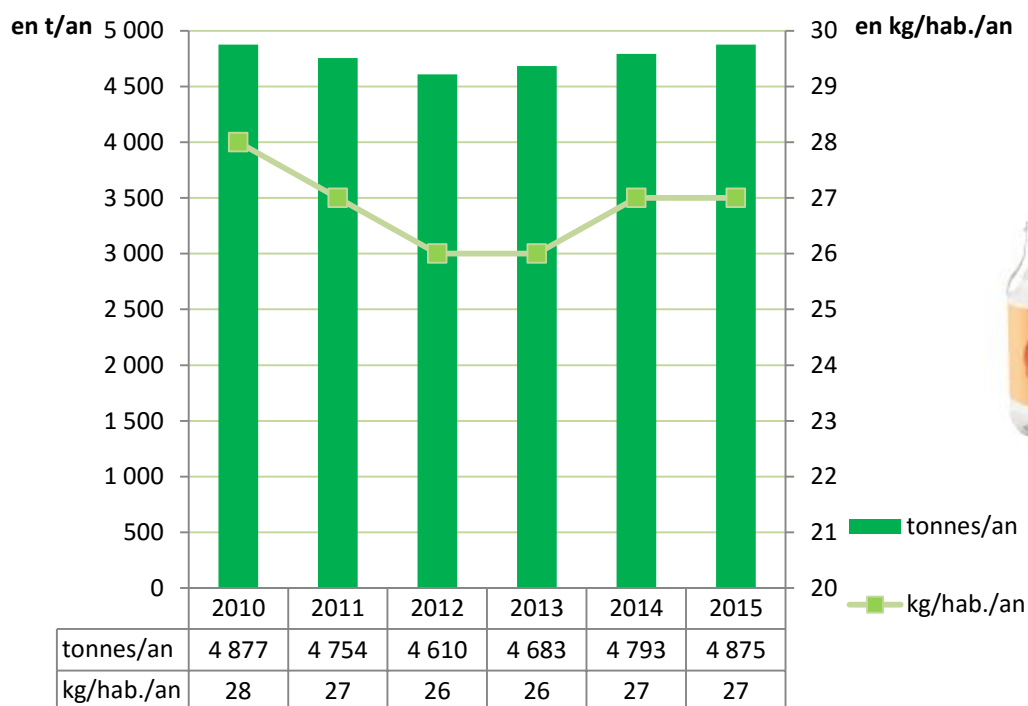
L'analyse de ce graphique permet d'orienter les campagnes de sensibilisation auprès des communes dont les quantités collectées par habitant sont les plus faibles.

La collecte des TLC a permis de récolter 3 108€ de fond de développement en 2014, et d'y ajouter 5 050€ en 2015 soit une somme de 8 158€ à attribuer à une association à définir par la CASA.

Collecte du verre

Concernant la collecte du verre, nous constatons une diminution des tonnages de 5,5%, tout mode de dépôt confondu, jusqu'en 2012. Ensuite, cette tendance s'est inversée jusqu'en 2015 avec une augmentation de 5,8%.

Verre (PàP et PAV)



Cette hausse globale est due, d'une part aux multiples sensibilisations et informations du public réalisées par le personnel de la CASA, par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets, et d'autre part à la participation des professionnels par le biais de la mise en œuvre d'une collecte des cafés, hôtels, restaurants du Vieil Antibes.

De plus, il faut savoir que le traitement du verre recyclé et celui du verre non recyclé n'ont pas le même coût. En effet, une tonne de verre non recyclé coûte 130 € de plus que le traitement de la même quantité de verre recyclé. En 2015, la CASA a donc pu économiser 633 750 € sur le traitement du verre, ce qui n'est pas négligeable au vu des restrictions nationales en matière de budget des collectivités territoriales.

En 2016, une action du plan d'amélioration de la collecte menée avec Eco-Emballages est dédiée à l'augmentation de la collecte du verre.

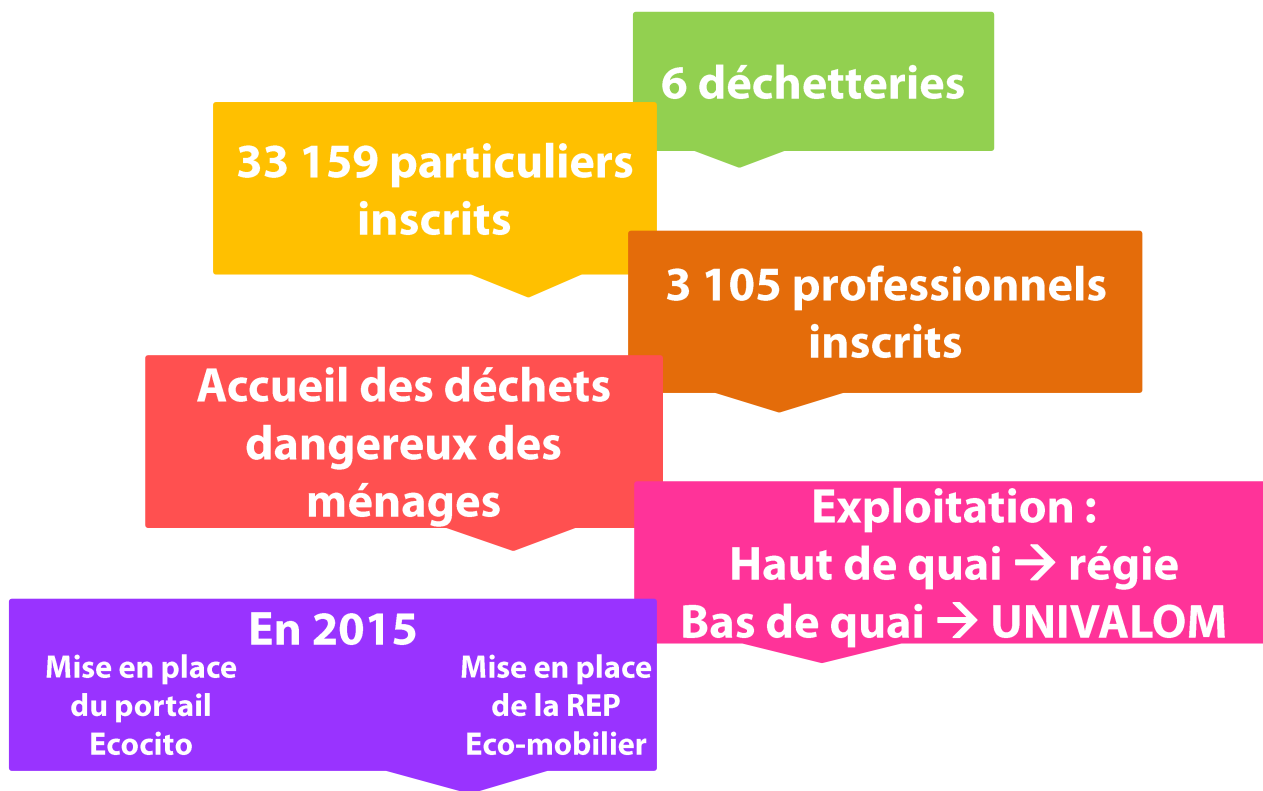


Le réseau des déchetteries

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 6 et sont accessibles à tous les habitants du département, avec des conditions d'accès spécifiques selon leurs communes de résidence (communes membres de la CASA et autres).



LES HORAIRES

Antibes et Vallauris

Du lundi au samedi : 08h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle-sur-Loup et Valbonne

Du lundi au samedi : 08h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

Tourrettes-sur-Loup

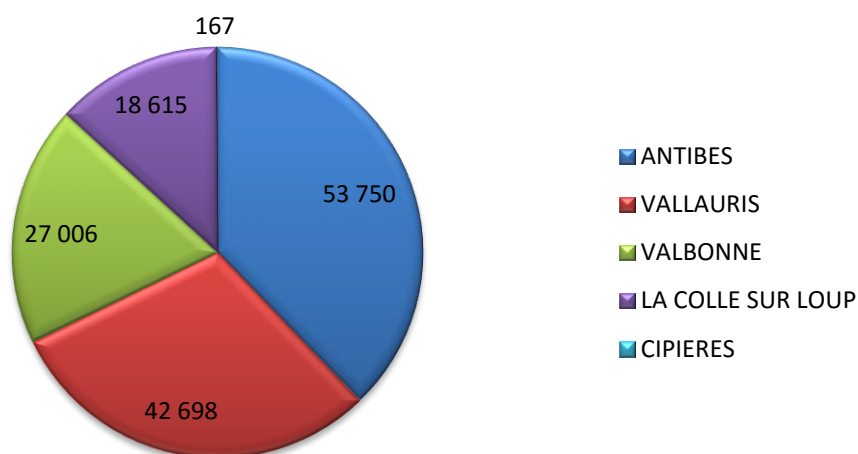
Du mardi au samedi : 08h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00

Cipières

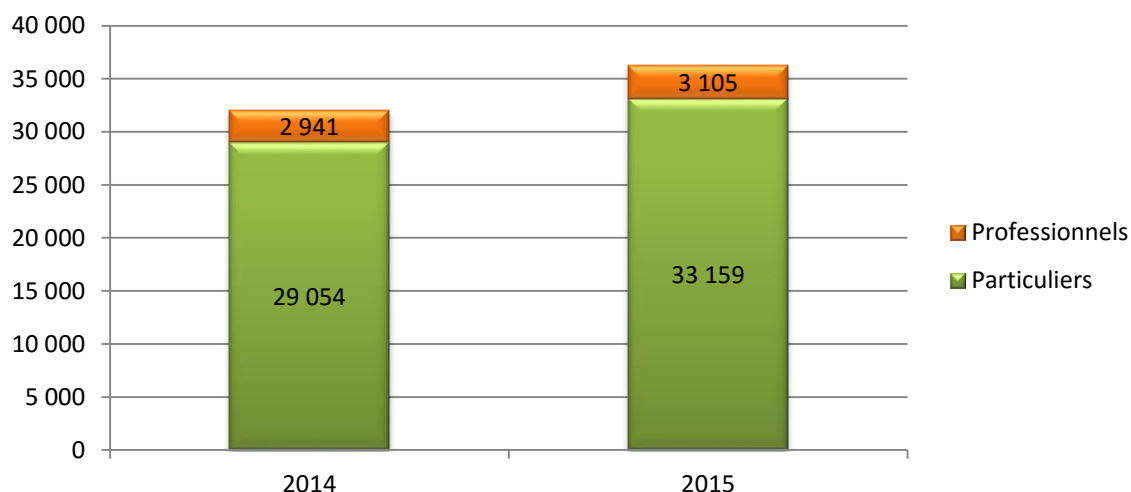
Du mardi au vendredi : 14h00 - 17h00

Le samedi : 08h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00

Passages enregistrés par commune



Comparaison de la répartition des inscrits entre 2014 et 2015



On note une baisse globale des passages enregistrés de 7,2% par rapport à 2014, ce qui représente 11 095 enregistrements en moins, malgré 4 105 nouvelles inscriptions de particuliers et 164 de professionnels. Seuls les passages non gratuits sont comptabilisés. Cette baisse est essentiellement expliquée par les pannes de matériel des déchetteries survenues suite aux intempéries de fin d'année. De plus, le plan d'urgence déployé par EnviNet, face à cette situation, a entraîné la gratuité d'un grand nombre de passages.

Flyer déchetterie

ARTICLE 7.1 : DÉCHETS ADMIS



+ Déchets spéciaux (uniquement pour les particuliers)

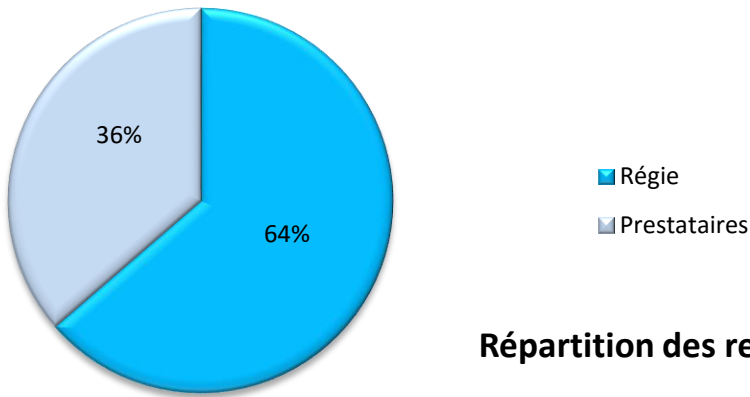


ARTICLE 7.3 : LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DIFFÉRENTS SITES COMMUNAUTAIRES

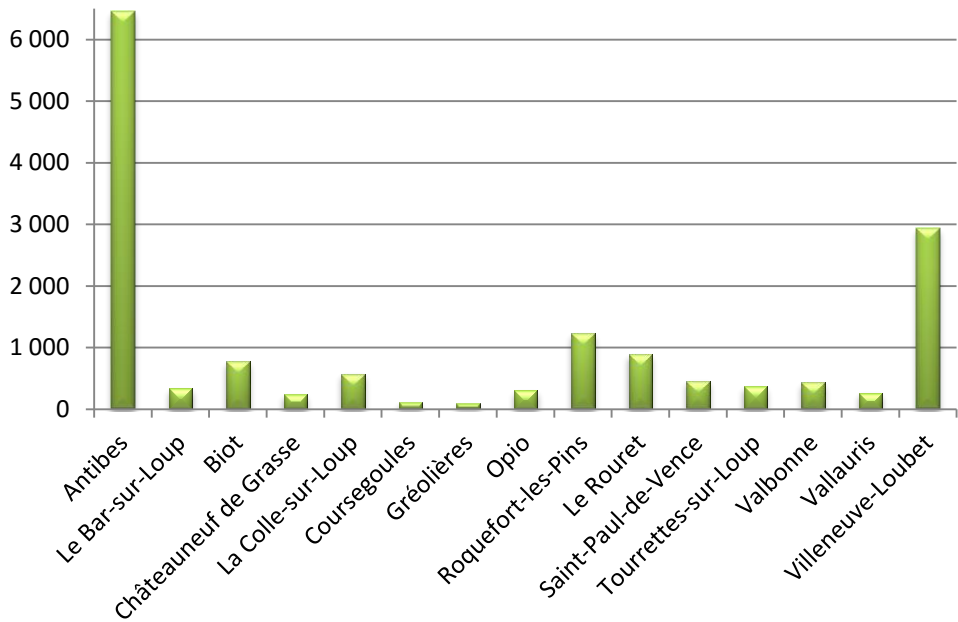
| | DÉCHETS ACCEPTÉS | | DÉCHETS REFUSÉS | | | |
|---------------------------------|------------------|----------|-------------------|----------|-----------|---------------------|
| Déchetteries | Antibes | Cipières | La Colle-sur-Loup | Valbonne | Vallauris | Tourrettes-sur-Loup |
| Déchets verts | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Gravats | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Bois | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Encombrants | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Ferraille | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Huile de friture | Accepté | Refusé | Accepté | Accepté | Refusé | Refusé |
| Huiles de vidange | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Refusé |
| DOS | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Refusé |
| DEEE | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Vêtements | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté |
| Piles, accumulateurs, batteries | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Refusé |
| Pneus | Accepté | Accepté | Refusé | Accepté | Accepté | Refusé |
| Bouteilles de gaz | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Refusé |
| Extincteurs | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Accepté | Refusé |
| Ampoules/Néons | Accepté | Refusé | Refusé | Refusé | Refusé | Refusé |

Encombrants

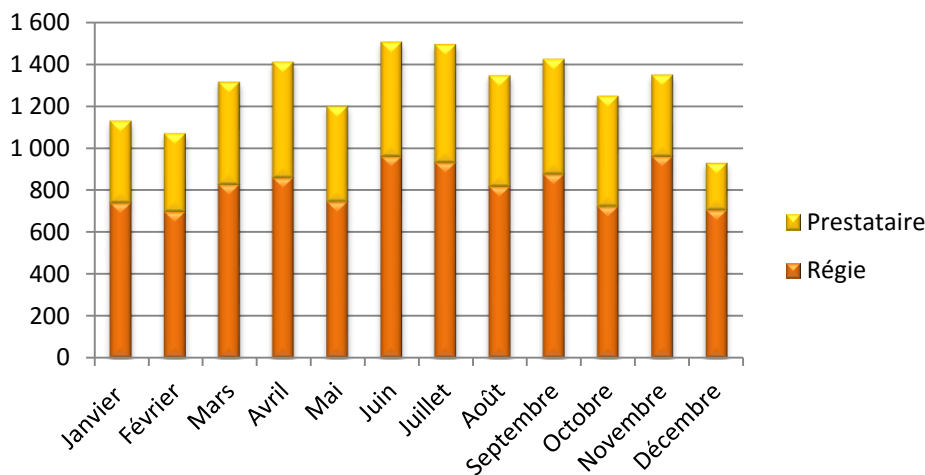
Répartition des rendez-vous



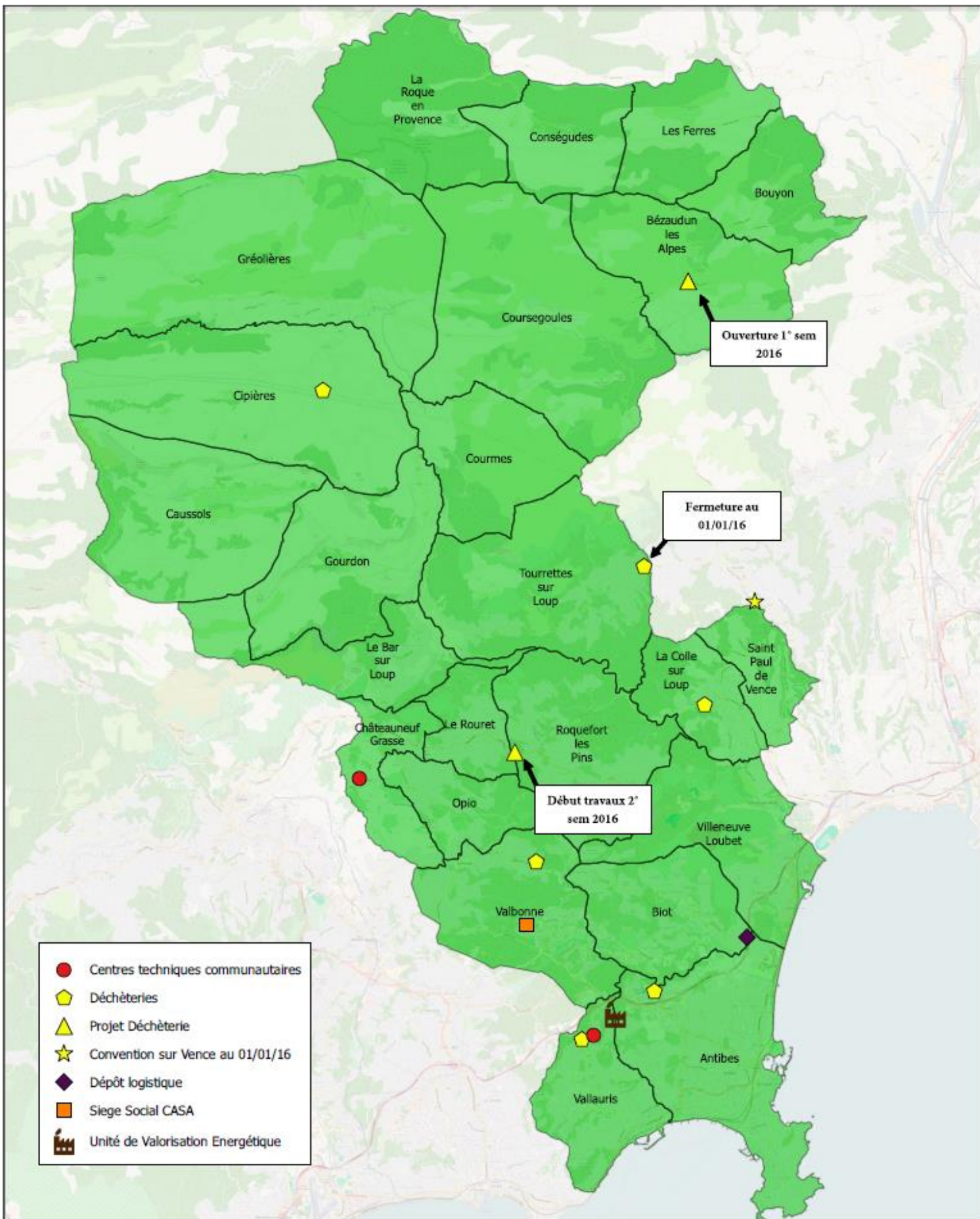
Répartition des rendez-vous par commune



Evolution annuelle des rendez-vous



Organisation du traitement

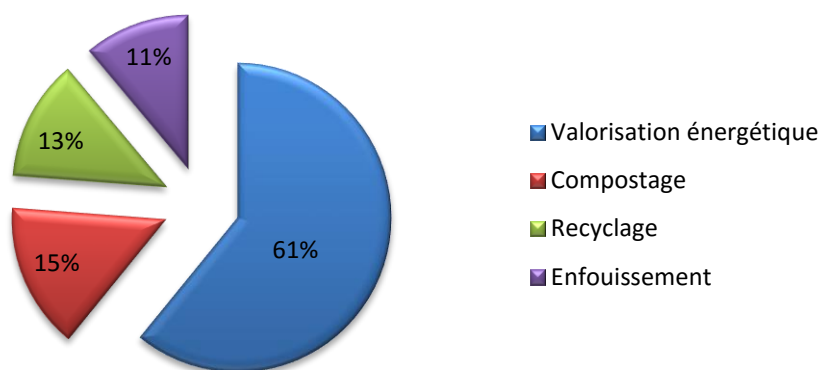


Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoules-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

88,9% des déchets valorisés en 2015

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible.

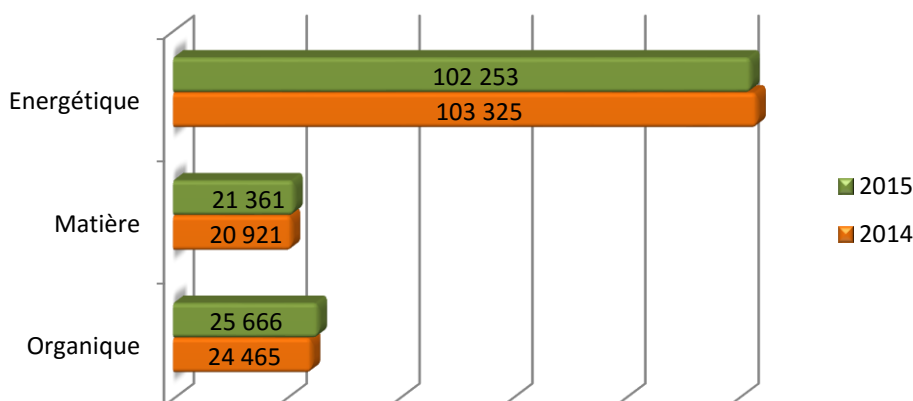
Traitement des déchets



Au total, en 2015, 88,9% des déchets traités ont été valorisés (objectif national de 45% pour 2015) que cela soit :

- Par la production d'énergie : la valorisation énergétique (E)
- Par le recyclage : la valorisation matière (R)
- Par le compostage : la valorisation organique (C)

Répartition de la valorisation par type (en tonnes)



L'unité de valorisation énergétique



Mise en service en 1970, le SIDOM (devenu UNIVALOM par la suite) s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux exigences réglementaires en vigueur, voire de les devancer. C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaires en 2003. L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VALOMED dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de ce CPPP que d'importants travaux ont été effectués sur le site, notamment pour permettre de retrouver la capacité d'origine (deux lignes de 9T/heure), convertir l'énergie dégagée par la combustion des déchets en énergie électrique (production de 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers), mettre en place un dispositif de traitement des fumées permettant d'obtenir des taux de dioxines et une concentration en oxyde d'azote inférieurs aux normes européennes.

Le centre de tri



Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SMED (IHOL) est le point de convergence des collectes sélectives des 24 communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est à la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

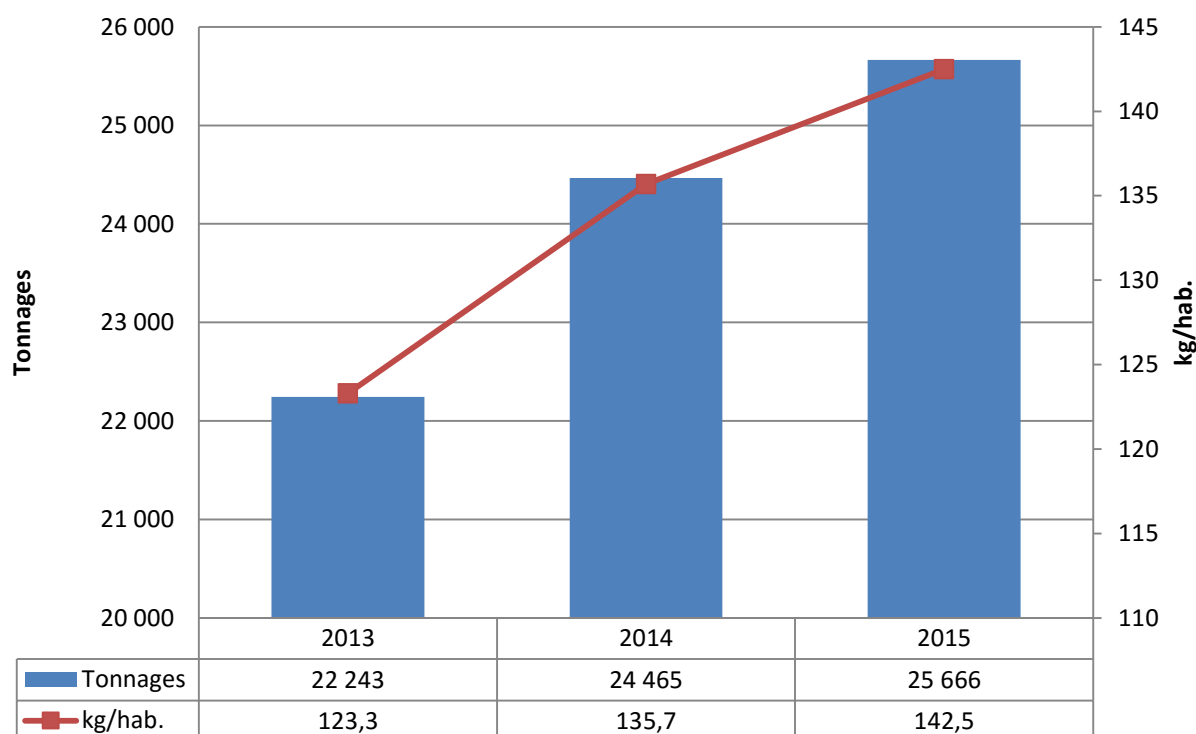
La plateforme de compostage

La plateforme de compostage est située dans la ZI de Carros, et est exploitée par VEOLIA. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ces composts.

En 2015, 25 666 tonnes de végétaux ont été apportées sur l'aire de compostage et ont été valorisées comme suit :

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------|--------|--------|------|--------|
| Paillage | 34,05% | 38,20% | 27% | 29,85% |
| Amendement | 26,17% | | | |
| Compost | 27,17% | 58,19% | 68% | 65,80% |
| Combustibles | 9,85% | 3,03% | 3% | 3,05% |
| Refus | 2,76% | 0,76% | 2% | 1,30% |

Evolution des tonnages



Le devenir de nos déchets



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.



Le PEHD majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.



Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur.




Les végétaux sont transportés vers un centre de compostage. Là ils sont broyés, triés, puis mis en tas et arrosés jusqu'à leur transformation en compost de qualité.



Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.

Avec 1 tonne, on fabrique :





PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 74% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Opio, Tourrettes-sur-Loup, Courmes, Caussols, Gourdon, ainsi que toutes les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte sélective sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, ainsi que les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchetteries.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

En 2015, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 26% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte, la Direction EnviNet dispose de 11 marchés publics fin 2015. Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.

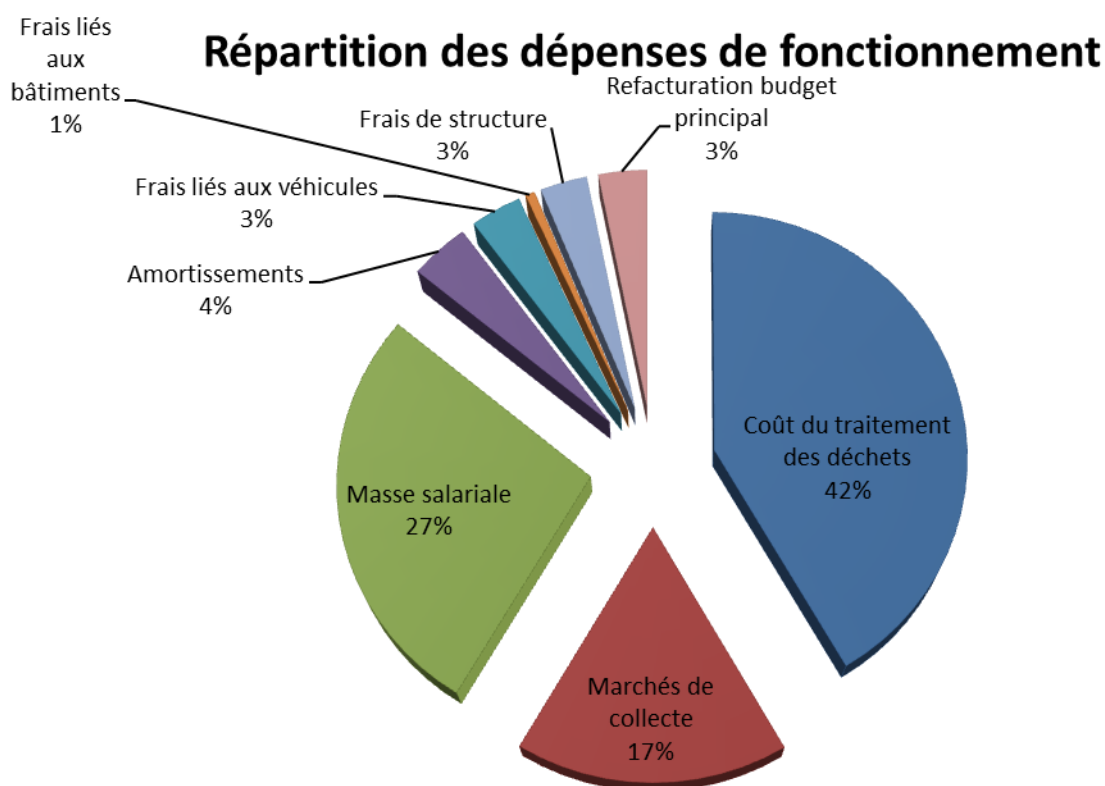
Compte administratif- Résultats

| Investissement | | Fonctionnement | |
|--------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Déficit antérieur | 631 410,63 € | Excédent antérieur fonctionnement | 4 502 427,54 € |
| Solde d'investissement : | <u>- 462 544,36 €</u> | Résultat de l'exercice | <u>883 615,38 €</u> |
| Déficit d'investissement (001) | 168 866,27 € | Résultat à affecter | 5 386 042,92 € |
| Solde des Restes à réaliser : | <u>-2 071 321,77 €</u> | | |
| Besoin de financement (1068) | -1 902 455,50 € | Solde de fonctionnement (002) | 3 483 587,42 € |

Compte administratif - Fonctionnement

En 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 36,5 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Coût du traitement des déchets | 15 190 000,00 € |
| Marchés de collecte | 6 171 284,58 € |
| Masse salariale | 9 980 690,69 € |
| Amortissements | 1 430 438,09 € |
| Frais liés aux véhicules | 1 223 273,96 € |
| Frais divers techniques | 222 135,99 € |
| Frais de structure et frais généraux | 1 124 459,37 € |
| Refacturation budget principal | 1 160 000,00 € |



86% des dépenses de fonctionnement sont liées à la collecte et au traitement des déchets.

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM reste constant en 2015 à 9,5%, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes.



Comptabilité analytique

Une nouvelle matrice de calcul des coûts est réalisée chaque année. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

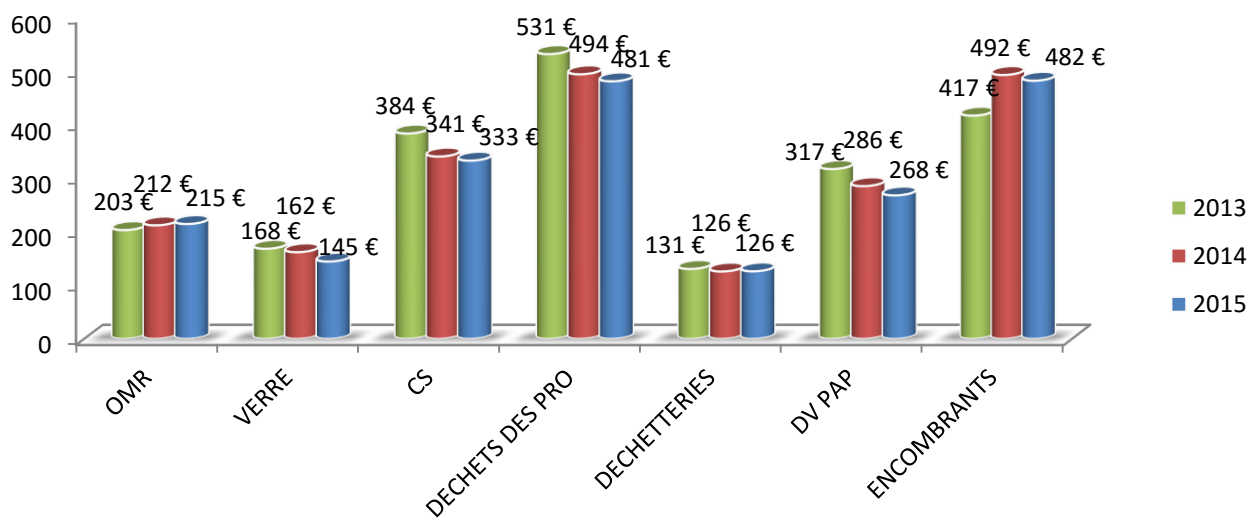
Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

Dès lors, avec la réalisation de la matrice, les coûts par flux deviennent clairs et les leviers d'optimisation sont relevés plus facilement.

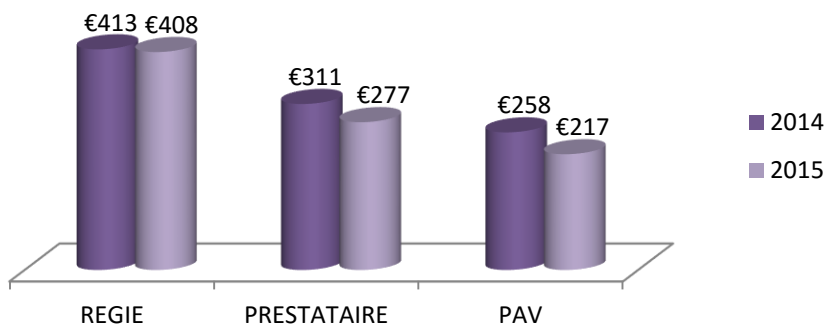
Coût de la compétence

L'analyse de la matrice des coûts nous permet d'identifier précisément le coût à la tonne de chaque type de déchets et de distinguer le coût de revient selon que la collecte est assurée en régie ou par un prestataire.

Coût aidé à la tonne HT



Comparaison 2014/2015 des coûts à la tonne de la collecte sélective hors verre

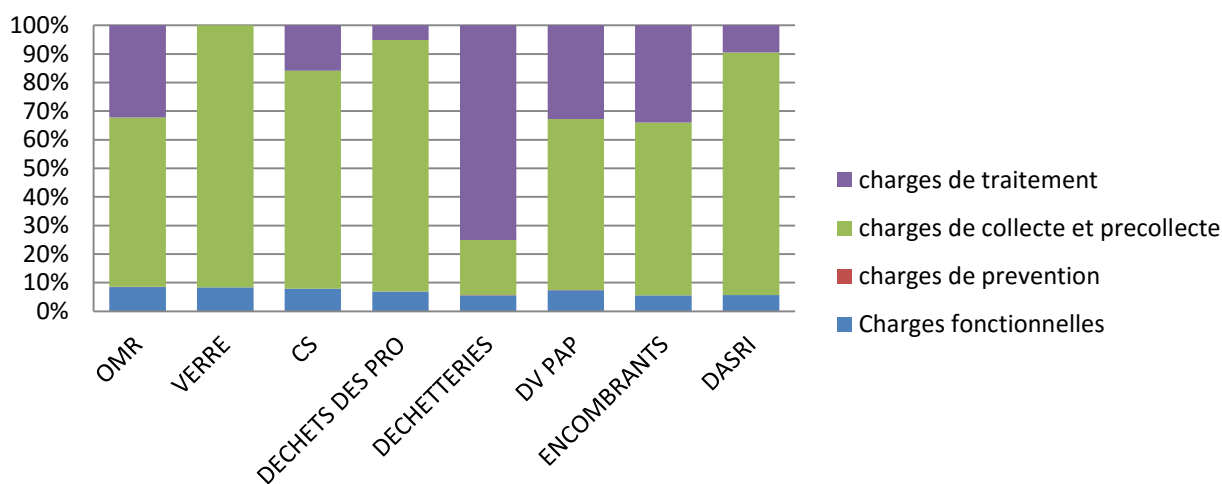


Répartition des charges

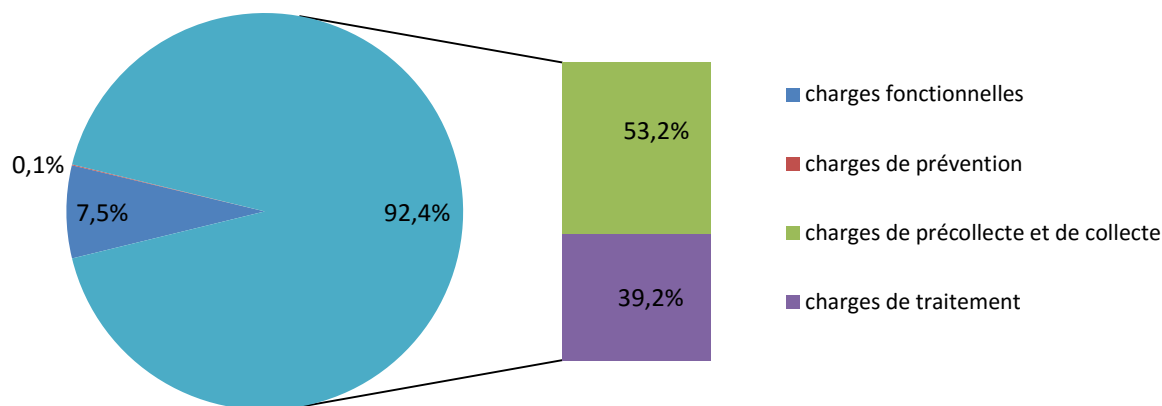
Le graphique ci-dessous présente la répartition des différentes charges par type de déchets. Ces charges de collecte et de pré-collecte sont logiquement moins élevées pour les déchetteries, qui supportent seulement la collecte des encombrants en régie. A l'inverse, le verre ne présente pas de coût de traitement, en raison des recettes encaissées (repreneurs).

D'une façon globale, tous types de déchets confondus, on constate que 92% des dépenses sont liées à la collecte et au traitement des déchets, et seulement 8% sont des charges fonctionnelles (charges de structure).

2015 : Répartition des charges par type de déchets



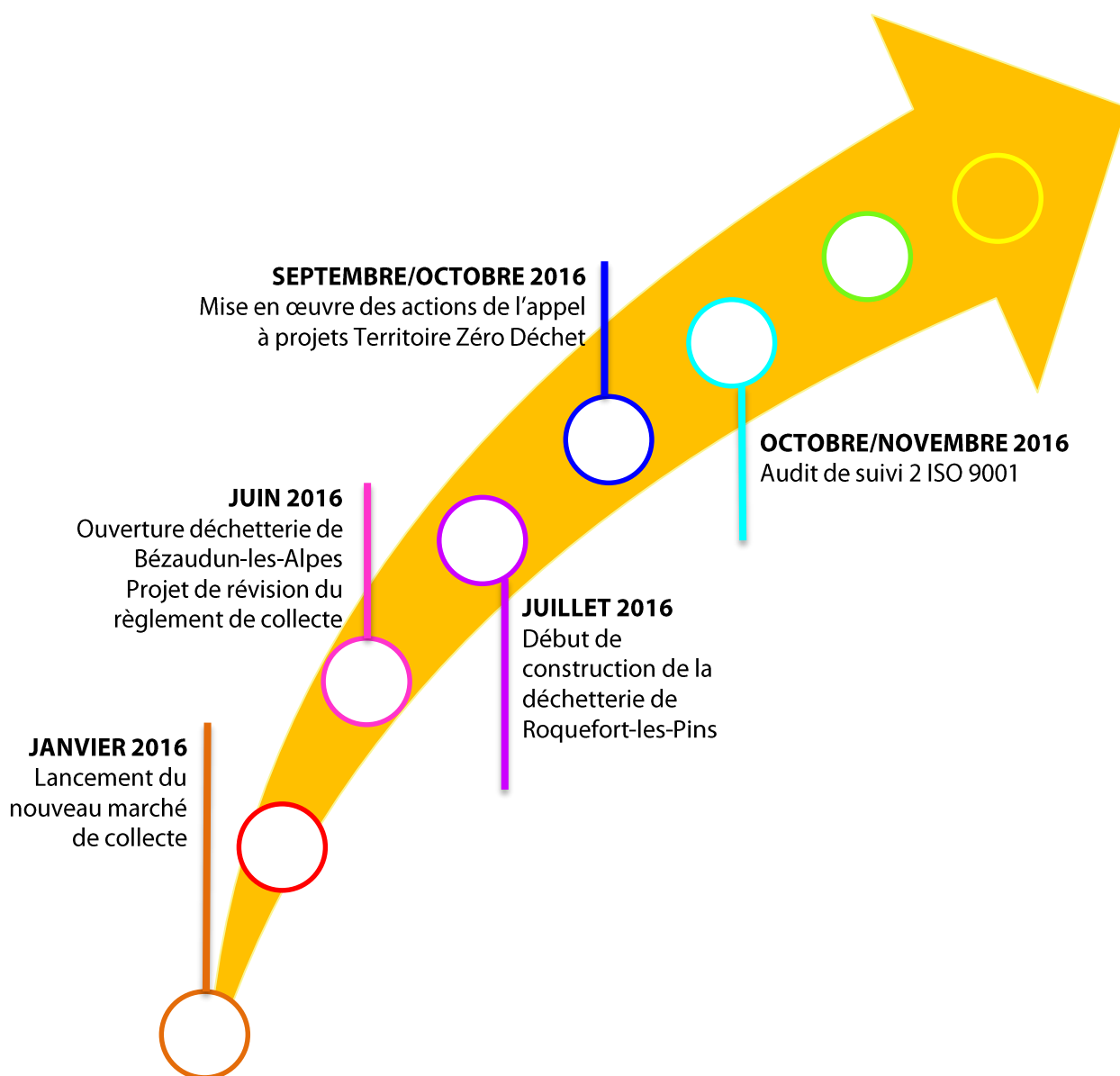
Répartition des charges 2015





PARTIE 6 : PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2016



GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

GLOSSAIRE

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATION

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNARCL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CShV : Collecte Sélective hors Verre

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

PAV : Point d'Apport Volontaire

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

DV : Déchets Verts



Références

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Suez Environnement, Veolia, Montagn'habits et Pacôme), ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour mensuellement.